

95 FOOT OFFICIEL

District du Val-d'Oise de Football

Terre de jeu & d'équilibre

N°753- ÉDITION DU 23 JANVIER 2026



COMMISSIONS

- Statuts et règlements
- Organisation des Compétitions féminines
- Football Animation
- Football Animation féminin
- Finance
- CDIF
- Organisation des coupes
- Terrains et installations sportives
- Fair-play
- Calendrier et organisations des compétitions
- FMI



Crédit Mutuel

val
d'oise
le département

EKINSPIR

COMITÉ NATIONAL
Olympique ET Sportif Français
CDOS
VAL-D'OISE

Gourman'pit
RÉCEPTION

CMC
TROPHÉES

Terre de jeu & d'équilibre



COMMISSION STATUTS ET RÈGLEMENTS

RÉUNION DU 19 JANVIER 2026 - 14h00

Présents : JL. Faugeron - C. Macina - M. Bailliez - R. Dati - J. Letellier - JF. Budet

Assistant : J. Garcia Dantas - E. Kont

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.





EVOCATIONS

DOSSIER ARGENTEUIL FC

Objet : Match 53522082 du 04/01/2026 U18 D1 ARGENTEUIL FC 21 / ST BRICE FC 22

Demande d'évocation formulée par le club de **ARGENTEUIL FC** en date du 15/01/2026, au motif que les joueurs :

- Léandro F. licence 2547411919
- Mohamed E. licence 2548547831
- Khamed A. licence 9604550812
- Dorian M. licence n°2548188564
- Aron D. licence n°2547347661

sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

La Commission dit demande d'évocation irrecevable, le motif invoqué n'étant pas un motif d'évocation.

Dans pareil cas, seules les réserves d'avant match ou les réclamations, exprimées dans un délai de 48h après la date de la rencontre, sont recevables.

FRAIS DE DOSSIER

ARGENTEUIL FC : DÉBIT 43,50€

DOSSIER ECOUEN FC

Objet : Match 53567157 du 21/12/2025 Séniors D3 Gr A MARLY LA VILLE ES 2 / ECOUEN FC 2

Demande d'évocation formulée par le club de **ECOUEN FC** en date du 15/01/2026, au motif que le joueur **Timothy G. licence 2543996653** du club de **MARLY LA VILLE ES**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du **08/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club de **MARLY LA VILLE ES** sur l'inscription et la participation au match cité en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le **26/01/2026 12h**.

FRAIS DE DOSSIER

ECOUEN FC : DÉBIT 43,50€





DOSSIER ST PRIX ES

Objet : Match 54557598 du 18/01/2026 Séniors D4 Gr C ST PRIX ES 2 / ARNOUVILLE FAS 2

Demande d'évocation formulée par le club de **ST PRIX ES** en date du **19/01/2026**, au motif que le joueur **Owen F. licence 2544484819** du club de **ARNOUVILLE FAS**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du **15/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et fondée.

La Commission demande au Secrétariat d'interroger le club d'**ARNOUVILLE FAS** sur l'inscription et la participation au match cité en objet du joueur cité ci-dessus.

Réponse attendue pour le **26/01/2026 12h**.

FRAIS DE DOSSIER

ST PRIX ES : DÉBIT 43,50€

DOSSIER MENU COURT AS

Objet : Match 53522396 du 18/01/2026 U18 D2 Gr B HERBLAY ES 21 / MENU COURT AS 21

Demande d'évocation formulée par le club de **MENU COURT AS** en date du 18/01/2026, au motif que le joueur **Oumar K. licence 9605436337** du club de **HERBLAY ES**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension en date d'effet du **15/12/2025**.

La Commission dit demande d'évocation recevable et non fondée.

Le joueur **Oumar K. licence 9605436337** a purgé sa suspension lors de la rencontre **53522359 U18 D2 Gr B FOSSES FU 21 / HERBLAY ES 21 du 21/12/2025**.

La Commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**.

FRAIS DE DOSSIER

MENU COURT AS : DÉBIT 43,50€





DOSSIER MONTSOULT BAILLET US

Objet : Match 53526935 du 18/01/2026 Séniors D3 Gr B MONTSOULT BAILLET US 1 / MARCOUVILLE CITY CP 1

Demande d'évocation formulée par le club de **MONTSOULT BAILLET US** en date du 19/01/2026, au motif que le joueur **Bradley L. licence 2546758851** du club de **MARCOUVILLE CITY CP**, est inscrit sur la feuille de match de la rencontre citée en objet, alors qu'il est susceptible d'être en état de suspension après avoir écopé de trois cartons jaunes.

La Commission dit demande d'évocation recevable mais non fondée, le joueur n'a que deux cartons jaunes à son actif sur trois mois, le premier reçu sur la rencontre **53526895 du 09/11/2025 Séniors D3 Gr B MARCOUVILLE CITY CP 1 / CHAMPAGNE SFC 95 2**, le second sur la rencontre **53526908 du 07/12/2025 Seniors D3 Gr B CORMEAUX ACS 2 / MARCOUVILLE CITY CP 1**.

La commission dit **RESULTAT ACQUIS SUR LE TERRAIN**

FRAIS DE DOSSIER

MONTSOULT BAILLET US : DÉBIT 43,50€

RESERVES

RAS

RÉCLAMATION

RAS

COURRIER CLUB

RAS

HOMOLOGATION TOURNOIS

DEMANDE EXPRIMÉE PAR MENU COURT AS

Le club AS MENU COURT demande l'homologation d'un tournoi U10/U11 prévu en date du 13/06/2026.

Le dossier étant complet, la commission dit **TOURNOI HOMOLOGUE**.

*Secrétaire de séance : JF. Budet
Prochaine séance : lundi 26/01/2026*





COMMISSION ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

SECTIONS FÉMININES U14F À SENIORS F

RÉUNION du 20 janvier 2026

Présents : MM. Huart - Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails avant ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales organisés par la commission coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

ENGAGEMENT D'EQUIPES

U15F, U18F et Séniors F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U15F à 8 : 2x35minutes, pause de 5 à 10mn

U18F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

Seniors F à 8 : 2x40 minutes, pause de 5 à 10mn

FOOT à 8

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

FOOT à 11

Seule la feuille de match foot à 11 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non-utilisation de la FMI à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou/et d'après match »

INFORMATIONS

U18F

Le 24/01/2026 et le 07/02/2026 de 13h30 à 15h30

Futsal

Gymnase Christian Dufresne

27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

Equipe de 5 joueuses + 3 remplaçantes

Protèges tibias obligatoires

Crampons interdits

Ces rencontres ne sont pas prises en compte dans le critérium à 8





COURRIERS DES CLUBS

ENT ARGENTEUILAISE 2

U15F à 8

Mail du 12/01/26

Pris note de votre engagement dans la catégorie pour la phase2 saison 2025-26

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

FRANCONVILLE FC

U15F poule A phase 2

Changement d'horaire pour toute la phase 2 à domicile, saison 2025-26

Nouvel Horaire : 15h30

Accord de la commission féminine

RENCONTRES REPORTÉES

VAFF/GROSLAY 2

Senior F à 8

Footclub du 20/01/26

Journée 2, match 55305383 du 23/01/26 contre CHAMPAGNE 95 SFC 1

Nouvelle date : 26/01/26

Motif : Pas de vestiaires à la date initiale

Accord des clubs et de la commission

1^{er} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH

RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

RESULTATS FEUILLES DE MATCHS

RAS

FORFAITS AVISES

RAS

FORFAITS

RAS

AMENDES

RAS



ENGAGEMENTS CRITERIUMS FEMININS HORS PERIODE

Pour un engagement pris en compte hors période remplir le tableau ci-dessous

Vous pouvez vous engager pour la saison 2025-26 après le 14 septembre 2025 en envoyant un mail du tableau ci-dessous dûment rempli.

La confirmation de votre engagement apparaîtra dans le PV féminin suivant votre demande, si celle-ci nous est parvenue avant le lundi midi.

NOTA : nous pourrons répondre favorablement dans la mesure des places vacantes dans les différentes poules par catégorie.

Dans le cas contraire, l'inscription vaudra pour la phase 2.

Assurez-vous d'un minimum de 8 joueuses de la catégorie pour les critériums à 8 (U11F, U13F, U15F, U18F et senior F) ou 11 joueuses de la catégorie pour les critériums à 11 (U15F et U18F)

Assurez-vous d'un minimum de 5 joueuses de la catégorie pour les plateaux à 5 (U11F, U13F)

U11F ou U13F, Heure du coup d'envoi à domicile de 9h30 à 11h00

U15F ou U18F, Heure du coup d'envoi à domicile de 14h30 à 17h00

Senior F, Heure du coup d'envoi à domicile vendredi 20h30

CLUB					
Stade					
Surface		Pelouse		Synthétique	
Nom et prénom du Responsable technique ou référent féminin				Téléphone	
	Nbr d'équipe(s)	Responsable	Diplôme	Téléphone	coup d'envoi à domicile
U11F à 8					
U11F à 5	1				
U13F à 8					
U13F à 5	1				
U15F à 8					
U15F à 11					
U18F à 8					
U18F à 11					
Senior F à 8					
ALTERNANCE		INFORMATIONS			
U11F à 8					
U11F à 5					
U13F à 8					
U13F à 5					
U15F à 8					
U15F à 11					
U18F à 8					
U18F à 11					
Cette année, toutes les équipes à 8 d'un même club dans les catégories U11F, U13F et U15F avenir peuvent être engagées en challenge U11F ou festival U13F si elles se sont inscrites avant le 15 octobre 2025.					
Pour la prise en compte de votre engagement, celui-ci doit nous parvenir par votre messagerie officielle au secrétariat du district à l'attention de la commission féminine					



COMMISSION DÉPARTEMENTALE FOOTBALL D'ANIMATION

RÉUNION DU 19 JANVIER 2026

Présents : Mme Gontarczyk (Présidente) – Mme Bastos
M Le Nagard – M Joseph – M Rabia – M Sénéchal

Assistant : Mme Escroignard (Comité) – M Allard (CTDAP)

Excusé : M Doucara

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La liste des joueurs licenciés - issue de FOOTCLUB avec les photos - doit être présentée avant chaque début de compétition :

[U 6 – U7] – [U8 – U9] – [U10 – U11] – [U12 – U13]

RAPPEL

Toutes les feuilles de plateaux et feuilles de présence des clubs doivent être déposées dans FAL.
Aucun document ne doit être envoyé par courrier, mail ou déposé au DVOF. La commission ne pourra plus prendre en compte ces documents.

En cas de non-respect de ces consignes les clubs s'exposent à une amende après 2 appels dans les PV de la commission.

La commission rappelle aux clubs de bien respecter les horaires d'arrivée sur les rencontres de plateaux ou critérium ainsi que le nombre d'enfants prévus.

ATTENTION : La commission se réunissant tous les lundis soir à partir de 18 h 00, nous vous demandons d'adresser vos mails ou fax avant 16 h 00, pour être traités le soir même.





INFORMATION

Rappel Article 13 du Règlement Sportif :

Tout manquement aux dispositions du Règlement Sportif pourra faire l'objet d'une sanction prévue à l'article 200 des Règlements Généraux ou à l'article 2 de l'annexe 2 des Règlements Généraux. L'équipe pour laquelle il est constaté une ou plusieurs non-utilisations et/ou non-transmission de la F.M.I. est considérée responsable et est soumise au barème de sanctions défini ci-dessous :

- En cas de 1ère non-utilisation (ou non-transmission) : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation (ou non-transmission) : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
- En cas de 3ème non-utilisation (ou non-transmission) et plus :
 - En critérium : amende fixée dans l'Annexe Financière du DVOF
 - En championnat : match perdu par pénalité à l'équipe fautive, l'équipe adverse conservant le bénéfice des points et des buts acquis sur le terrain
 - En coupe : match perdu à l'équipe fautive, l'équipe adverse étant qualifiée pour la suite de la compétition. L'équipe est considérée « responsable de la non-utilisation / non-transmission de la FMI » si elle ne respecte pas les règles d'utilisation définie dans la présente annexe du Règlement Sportif portant sur le règlement sur la Feuille de Match Informatisée.

COURRIERS DES CLUBS

AJED : Mail du 15 01 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur centre n° 7 du Festival Foot U13 du 17/01/26 à ARGENTEUIL RC.

ARNOUVILLE FAS : Mail du 19 01 26

Pris note de l'adresse du stade pour les rencontres de critérium U12 à domicile, soit : Stade de la Vallée – Avenue de la République à ARNOUVILLE FAS. La commission transmet au secrétariat pour modification dans les calendriers.

BEAUCHAMP AS : Mail du 17 01 26

Pris note de votre remarque concernant les résultats du Challenge U11. Le fait de disqualifier une équipe pour quelques raisons que ce soit ne donne pas la victoire aux autres équipes. Les résultats des matchs restent tels quels ainsi que les classements.

BEZONS USO : Mail du 15 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire. La commission vous demande de lui confirmer les horaires de vos équipes à domicile pour la 2^{ème} phase. Le secrétariat ne peut pas modifier les horaires chaque semaine. La commission vous confirme que toutes les équipes qui sont déclarées forfait général lors de la 1^{ère} phase ne sont pas réinscrites pour la 2^{ème} phase.

BRUYERES BERNES USM : Mail du 16 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre n° 25 du Festival Foot U13 du 17/01/26 ST PRIX ES.

CHARS AS : Mail du 15 01 26

Pris note du forfait avisé de votre club sur centre du plateau U6/U7 du 17/01/26 à OSNY FC

CORMEILLAIS ACS : Mail du 16 01 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U6/U7 du 17/01/26. La commission regrette de n'avoir été prévenu que la veille du plateau et donc impossible de transférer le centre. La commission vous précise qu'il n'y avait aucun plateau officiel U8 et U9 ce samedi. Il s'agissait donc de rencontres amicales qui auraient pu être déplacées afin de laisser jouer le centre du plateau officiel.

**DOMONT FC : Mail du 15 01 26**

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur centre n° 15 du Festival Foot U13 du 17/01/26 à PERSAN US.

DOMONT FC : Mail du 19 01 26

Pris note de votre remarque concernant vos U8. La commission modifie

FONTENAY FC : Mail du 15 01 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 1 sur match n° 55357202 - critérium U10 série 1 du 17/01/26 à FRANCONVILLE FC.

ENTENTE BEAUMONT MOURS : Mail du 20 01 26

Pris note du problème rencontré avec la FMI sur rencontre de critérium U10 série 2 poule B. La commission a bien réceptionné la feuille de match papier.

ERAGNY FC : Mail du 19 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U13 Avenir à domicile, soit à 12h45. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers.

ERAGNY FC : Mail du 19 01 26

Pris note de votre impossibilité de recevoir un centre du plateau U9 du 24/01/26. Le centre a été transféré dans son intégralité à BEAUCHAMP AS.

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U13 Avenir à domicile, soit à 13h30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers.

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U10 Avenir à domicile, soit à 9h30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers

FRANCONVILLE FC : Mail du 16 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U11 série 1 à domicile, soit à 9h30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers

FRANCONVILLE FC : Mail du 19 01 26

Pris note de votre demande de modification du résultat saisi sur le match n° 55379019 – critérium U11 série 2 poule C à CERGY PONTOISE du 17/01/26. La Commission transmet au secrétariat pour modification et vous rappelle qu'il n'y a pas de classement en foot animation.

FRETTOISE ES : Mail du 16 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre n° 10 du Festival Foot U13 du 17/01/26 SARCELLES AAS.

FRETTOISE ES : Mail du 18 01 26

Pris note de votre arrivée tardive sur rencontres de critérium U10 et U11 – série 1 poule B. La commission vous rappelle que seuls les horaires notés sur l'agenda des clubs sur le site du DVOF sont officiels ou sur FOOTCLUB. Pour samedi la rencontre U10 était à 9h30 et U11 à 11h00. La commission attend les feuilles de match papier.

FRETTOISE ES : Mail du 20 01 26

Pris note de votre réponse concernant l'appel des feuilles de présence du plateau U6/U7 à CORMEILLAIS ACS. Erreur administrative de la commission.

GONESSE RC : Mail du 18 01 26

Pris note du problème rencontré avec la tablette sur la rencontre de critérium U11 – série 2 poule F. La FMI n'ayant pas été transmise, la commission a bien reçu la feuille de match papier concernée.

**GONESSE RC : Mail du 16 01 26**

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 2 sur match n° 55376143 – critérium U10 série 3 poule C du 17/01/26 à BEAUCHAMP AS.

HERBLAY ES : Mail du 12 01 26

Pris note de votre remarque concernant les dates des plateaux. La commission a pris en compte les dates proposées.

MAGNY FC : Mail du 14 01 26

Pris note de votre demande de modification d'engagement de vos équipes U8 soit 2 équipes et U9 soit 2 équipes. La période de modification du nombre d'équipes en foot à 8 étant terminée (15 décembre), il nous est impossible d'accéder à votre requête pour ces dernières.

MENUCOURT AS : Mail du 19 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U10 série 1 poule A & U11 série 1 poule A à domicile, soit à 11h30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers

MONTIGNY FC : Mail du 14 01 26

Pris note de votre interrogation concernant la disqualification de votre équipe 2 sur le Challenge U11. Comme indiqué dans le règlement toutes les équipes terminant 2^{ème} d'un centre ne sont pas qualifiées pour le 2^{ème} tour. La commission ne retenait que les 27 meilleures équipes classées 2^{ème}.

MONTIGNY FC : Mail du 19 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U10 série 3 poule C à domicile, soit à 11h00. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers

MONTMAGNY FC : Mail du 16 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U10 Avenir à domicile, soit à 11h00. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers.

PERSAN US : Mail du 18 01 26

Pris note du problème rencontré avec la tablette sur la rencontre de critérium U11 – série 3 poule D. La FMI n'ayant pas été transmise, la commission attend la feuille de match papier.

PERSAN US : Mail du 19 01 26

Pris note de votre demande de modification d'horaire pour les rencontres du critérium U13 à domicile, soit à 13h30. La commission transmet au secrétariat pour mise à jour des calendriers

PUISEUX LOUVRES FC : Mail du 12 01 26

Pris note de votre interrogation concernant l'absence de vos équipes U12 pour la 2^{ème} phase. Celles-ci ayant été déclarées forfait général avant la fin de la 1^{ère} phase, elles ne sont donc pas reconduites pour la 2^{ème} phase.

ST BRICE FC : Mail du 15 01 26

Pris note du forfait avisé de votre équipe 3 sur centre n° 25 du Festival Foot U13 du 17/01/26 à ST PRIX ES.

ST OUEN AS : Mail du 20 01 26

Pris note de votre demande de désengager 1 équipe U9 pour le prochain plateau. La commission vous rappelle néanmoins que pour rester en critérium Avenir vous devez présenter 3 équipes U8 et 3 équipes U9 sur les plateaux officiels du DVOF. La commission vous précise également, comme annoncé lors de la réunion de rentrée en septembre, après les vacances d'hiver, les plateaux U9 seront au format foot à 8.

VEXIN AS : Mail du 16 01 26

Pris note du forfait non avisé (hors délai) de votre équipe 1 sur centre n° 10 du Festival Foot U13 du 17/01/26 SARCELLES AAS.



RAPPEL

Les forfaits annoncés via la messagerie officielle des clubs le jeudi midi au plus tard seront considérés comme « Forfait Avisé ». Tous ceux qui arriveraient au secrétariat du DVOF après cette date seront enregistrés comme « Forfait Non Avisé » et donc amendés.

Tous les mails envoyés directement aux clubs adverses sans mettre le DVOF en copie seront pris en compte comme « Forfaits Non Avisés et donc amendés également.

Toutes les demandes de report de matchs ou modifications d'horaires ponctuelles doivent être effectuées uniquement via FOOTCLUB. La commission ne traite que les reports de matchs dus à la fermeture des installations par arrêté municipal ou les modifications d'horaires pour la saison.

CHALLENGES U10 & U11

Équipes qualifiées à l'issu du 1er Tour du Samedi 13 Décembre 2025 (Résultats Définitifs)

CHALLENGE U10

Centre n° 1	VIARMES ASNIERES OL 1 – ST PRIX ES 1
Centre n° 2	PIERRELAYE FC 1 ST OUEN AS 1 : Disqualifiée car Joueur Jad Q. également inscrit sur feuille de présence ST OUEN AS 2 du centre n° 34 FONTENAY FC 1 : Forfait Avisé
Centre n° 3	ARGENTEUIL RC 1 – ERAGNY AS 1
Centre n° 4	LE THILLAY ESM 1 - COURDIMANCHE AS 1 GOUSSAINVILLE FC 3 : Forfait Non Avisé
Centre n° 5	ECOUEEN FC 3 – MARCOUVILLE CITY CPA 1
Centre n° 6	JOUY FC 1 – NEUVILLE AS 2 MONTSOULT BAILLET US 1 : Forfait Non Avisé
Centre n° 7	MONTMORENCY FC 1 - CHAMPAGNE SFC 1
Centre n° 8	VILLIERS FC 1 – BEZONS USO 1 GAFEPB : Forfait Non Avisé
Centre n° 9	CERGY PONTOISE FC 1 - PONTOISENNE JS 1 SURVILLIERS AVENIR : Forfait Non Avisé
Centre n° 10	ST BRICE FC 3 ARNOUVILLE FAS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 11	ECOUEEN FC 2 - VILLIERS FC 2
Centre n° 12	GONESSE RC 1
Centre n° 13	ST BRICE FC 2 – BEAUCHAMP AS 1 (n'est plus dans les meilleurs 2 ^{ème} suite résultats définitifs)
Centre n° 14	FRANCONVILLE FC 3 – SOISY AM FC 2





Centre n° 15	ERMONT AMS 3 – CERGY PONTOISE FC 4
Centre n° 16	ENTENTE SSG 1 – ERMONT MAS 2 MONTMORENCY FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Ilies Z.)
Centre n° 17	OSNY FC 3 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1
Centre n° 18	ERAGNY AS 2 ENTENTE SSG 4 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Abayad A.)
Centre n° 19	GARGES FCM 1 MONTIGNY FC 1 : Disqualifiée car Joueur Maxime B. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 2 du centre n° 35
Centre n° 20	ARGENTEUIL RC 3 - ARNOUVILLE FAS 1
Centre n° 21	CERGY PONTOISE FC 2 - ADAMOIS OL 1
Centre n° 22	FRANCONVILLE FC 1 – ARGENTEUIL FC 2
Centre n° 23	MERY MERIEL FC 1 – MONTMAGNY FC 1 PONTOISENNE JS 2 : Forfait Non Avisé
Centre n° 24	GOUSSAINVILLE FC 2 - VEXIN AS 1
Centre n° 25	HERBLAY ES 1 – MONTMAGNY FC 2 JOUY FC 2 : Disqualifiée car Joueur Roméo M. également inscrit sur feuille de présence JOUY FC 3 du centre n° 31
Centre n° 26	SARCELLES AAS 1 – SARCELLES AAS 4
Centre n° 27	SARCELLES AAS 2 – ERMONT ACF 2
Centre n° 28	ARGENTEUIL FC 1 - ARGENTEUIL FC 3 OSNY FC 1 : Forfait Avisé
Centre n° 29	MARLY ES 1
Centre n° 30	ST LEU FC 2 – FOSSES UF 2 (erreur administrative) DEUIL ENGHEN FC 2 : Disqualifiée car présence de 9 joueurs U9
Centre n° 31	GARGES FCM 3 COURDIMANCHE AS 2 : Forfait Non Avisé JOUY FC 3 : Disqualifiée car Joueur Roméo M. également inscrit sur feuille de présence JOUY FC 2 du centre n° 325
Centre n° 32	GROSLAY FC 1 – MARCOUVILLE CITY CPA 2
Centre n° 33	VAUREAL FCM 1 – PERSAN US 1
Centre n° 34	ST BRICE FC 1 – SOISY AM FC 1 ST OUEN AS 2 : Disqualifiée car Joueur Jad Q. également inscrit sur feuille de présence ST OUEN AS 1 du centre n° 2
Centre n° 35	GOUSSAINVILLE FC 1 – AJED 1 MONTIGNY FC 2 : Disqualifiée car Joueur Maxime M. également inscrit sur feuille de présence MONTIGNY FC 1 du centre n° 19





Centre n° 36 ARGENTEUIL RC 2

Centre n° 37 FRANCONVILLE FC 2

CHALLENGE U11

Centre n° 1 ST BRICE FC 2
ST LEU FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Adam B.)

Centre n° 2 VILLIERS FC 2 – VILLIERS FC 3

Centre n° 3 ECOUEN FC 1

Centre n° 4 MONTIGNY FC 1 – VAUREAL FCM 1

Centre n° 5 EZANVILLE US 1 – CERGY PONTOISE FC 4

Centre n° 6 CERGY PONTOISE FC 1
VIARMES ASNIERES OL 2 : Forfait Avisé

Centre n° 7 GOUSSAINVILLE FC 1
VEMARS ST WITZ FC 1 : Forfait Non Avisé

Centre n° 8 SARCELLES AAS 1 – SARCELLES. AAS4

Centre n° 9 MARLY ES 1

Centre n° 10 EAUBONNE CSM 2 - AREGENTEUIL RC 3

Centre n° 11 ENTENTE SSG 1 – ERMONT ACF 1

Centre n° 12 PERSAN US 1 – ST OUEN AS 1

Centre n° 13 ST PRIS ES 1 – AJED 1

Centre n° 14 PUISEUX LOUVRES FC 1 – SOISY AM FC 2

Centre n° 15 MONTMORENCY FC 1 - VAUREAL FCM 2

Centre n° 16 BEZONS USO 1 – ENTENTE SSG 2
ARNOUVILLE FAS 2 : Forfait Non Avisé

Centre n° 17 ARGENTEUIL RC 1 – SOISY AM FC 1

Centre n° 18 HERBLAY ES 1 – ERAGNY AS 1

Centre n° 19 ERAGNY AS 2 – VEXIN AS 1

Centre n° 20 OSNY FC 3
MAGNY FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Isaac S)
VALLEE DU SAUSSERON 1 : Forfait Non Avisé
COURDIMANCHE AS 2 : Forfait Non Avisé

Centre n° 21 ERMONT AMS 2 – CORMEILLAIIS ACS 2
PONTOISENNE JS 2 : Forfait Non Avisé





Centre n° 22	BOUFFEMONT ACF 1 ROISSY US 1 : Forfait Avisé
Centre n° 23	MONTMAGNY FC 1 MAGNY FC 1 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Licencié (Nolan M.)
Centre n° 24	CERGY PONTOISE FC 2 – CERGY PONTOISE FC 5 PARMAIN AC 1 : Forfait Non Avisé
Centre n° 25	GROSLAY FC 1 - HERBLAY ES 2
Centre n° 26	CORMEILLAIIS ACS 1 – ARGENTEUIL FC 1 BRUYERES BERNES USM 1 : Forfait Avisé
Centre n° 27	GARGES FCM 1
Centre n° 28	SARCELLES AAS 2 – SARCELLES AAS 3
Centre n° 29	OSNY FC 1
Centre n° 30	GONESSE RC 1 – ST BRICE FC 3
Centre n° 31	ST BRICE FC 1 – VILLIERS FC 1
Centre n° 32	CHAMPAGNE SFC 1 – ERAGNY FC 3
Centre n° 33	GOUSSAINVILLE FC 3 – COURDIMANCHE AS 1 SURVILLIERS AVENIR 1 : Forfait Avisé
Centre n° 34	ERMONT AMS 1 – ARGENTEUIL FC 4
Centre n° 35	ST OUEN AS 2 GOUSSAINVILLE FC 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Qualifié (Youssef E.)
Centre n° 36	FRANCONVILLE FC 1 DEUIL ENGHEN 2 : Disqualifiée car présence d'un Joueur non Qualifié (Chain S.)
Centre n° 37	CERGY PONTOISE FC 3 – JOUY FC 2
Centre n° 38	COSMO TAVERNY 1 – PIERRELAYE FC 1

1^{er} APPEL FEUILLES DE CENTRES**COUPE DU COMITE U12**

Conformément à l'article 6 du Règlement de la Coupe du Comité U12, la commission rappelle que toutes les équipes qui n'enverront pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 10 : ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 - ADAMOIS OL 1 - BEZON S USO 2 & GOUSSAINVILLE FC 1

Centre 11 : THILLAY ES M 1 – COSMO TAVERNY 1 – PERSAN US 1 & ERAGNY FC 2

Centre 15 : OSNY FC1 – ENTENTE SSG 1 – VAUREAL FCM 2 & ECOUEN FC 3

Centre 16 : CHAMPAGNE SFC 1 – ARGENTEUIL RC 2 – ST LEU FC 1 & ST LEU FC





COUPE DU FESTIVAL FOOT U13

Conformément à l'article 6 du Règlement de la Coupe du Comité U12, la commission rappelle que toutes les équipes qui n'environt pas leur feuille de présence et de jonglerie, seront disqualifiées.

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de présence et/ou jonglerie non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

Centre 4 : BELLOY ST MARTIN ASC 1 – COURDIMANCHE AS 1 – COSMO TAVERNY 2 & VILLIERS FC 3

Centre 6 : ERAGNY FC 1 – VAUREAL FCM 1 – PUISEUX LOUVRES FC 2 & VIARMES ASNIERES OL 1

Centre 8 : ST OUEN AS 2 – JOUY FC 1 – GARGES FCM 1 & MONTIGNY FC 1

Centre 10 : SARCELLES AAS 1 & SARCELLES AAS 3

Centre 11 : ADAMOIS OL 1 – SURVILLIERS AVENIR 1 - HERBLAY ES 1 & CERGY PONTOISE FC 1

Centre 15 : PERSAN US 1 – ARGENTEUIL FC 1 & SOISY AM FC 1

Centre 18 : ARGENTEUIL FC 3 – ARGENTEUIL RC 2 – CERGY PONTOISE FC 3 & CERGY PONTOISE FC 4

Centre 19 : BEAUCHAMP AS 2 – HERBLAY ES 2 – CHAUMONTEL LUZARCHES AS 1 & GAFEPB 1

Centre 21 : ST BRICE FC 1 – ENTENTE SSG 1 – ENTENTE SSG 4 & MONTIGNY FC 2

Centre 22 – EAUBONNE CSM 1 – ARGENTEUIL FC 2 – ENTENTE BEAUMONT MOURS 1 & ERMONT ACF 1

Centre 24 : GOUSSAINVILLE FC 1 – CORMEAUX ACS 1 - PIERRELAYE FC 1 & PUISEUX LOUVRES FC 1

1^{er} APPEL FEUILLES DE CRITERIUM

ATTENTION

Pour rappel : sans réponse de la part des clubs, une amende sera de 52€ sera appliquée par feuilles de match non reçue comme spécifiée dans l'annexe financière 2025/2026

CRITERIUM U10 AVENIR

MONTMAGNY FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379784 - critérium U10 Avenir Poule B vs ST OUEN AS 21 le 17/01/26

COSMO TAVERNY 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55379911 - critérium U10 Avenir Poule C vs ENTENTE SSG 21 le 17/01/26

CRITERIUM U10

SURVILLIERS AVENIR 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55357204 - critérium U10 Série 1 Poule A vs BOUFFEMONT ACF 21 le 17/01/26

MONTSOULT BAILLET US 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55358489 - critérium U10 Série 1 Poule B vs MONTMORENCY FC 21 le 17/01/26

ARNOUVILLE FAS 22 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55360782 - critérium U10 Série 2 Poule H vs ARGENTEUIL FC 25 le 17/01/26

GOUSSAINVILLE FC 21 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55376035 - critérium U10 Série 3 Poule A vs ENTENTE SSG 22 le 17/01/26



CRITERIUM U11 AVENIR

GARGES FCM 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393317 - critérium U11 Avenir Poule C vs GONESSE RC 1 le 17/01/26

JOUY FC 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393315 - critérium U11 Avenir Poule C vs MERY MERIEL FC 1 le 17/01/26

COSMO TAVERNY 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55393318 - critérium U11 Avenir Poule C vs ERMONT AMS 1 le 17/01/26

CRITERIUM U11

SARCELLES AAS 4 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375421 - critérium U11 Série 1 Poule A vs AUVERS ENNERY FC 1 le 17/01/26

SURVILLIERS AVENIR 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375422 - critérium U11 Série 1 Poule A vs BOUFFEMONT ACF 1 le 17/01/26

MONTSOULT BAILLET US 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55375823 - critérium U11 Série 1 Poule B vs PARMAIN AC 1 le 17/01/26

MONTMORENCY FC 2 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55378960 - critérium U11 Série 2 Poule B vs EAUBONNE CSM 2 le 17/01/26

DEUIL ENGHEN FC 1 & 2 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379020 & n° 55379154 - critérium U11 Série 2 Poules C & D vs MAGNY FC 1 & 2 le 17/01/26

ST OUEN AS 2 & 3 : 1^{er} appel des feuilles de matchs n° 55379534 & n° 55379579 - critérium U11 Série 2 Poules E & F vs PONTOISENNE JS 1 & 2 le 17/01/26

ENTENTE BEAUMONT MOURS 3 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55382208 - critérium U11 Série 3 Poule C vs MONTMAGNY FC 4 le 17/01/26

PERSAN US 1 : 1^{er} appel de la feuille de match n° 55388720 - critérium U11 Série 3 Poule D vs COSMO TAVERNY 2 le 17/01/26

INFORMATION IMPORTANTE

En lien avec la commission Foot Animation, le comité directeur a décidé que le District participerait aux frais des clubs pour l'achat des goûters offerts aux enfants à hauteur de 0,50€ par enfant présent sur présentation de la facture. Le montant du remboursement ne pourra cependant pas dépasser le montant de la facture d'achat.

A titre expérimental, cette décision s'appliquera cette saison uniquement pour les plateaux U6/U7. La commission vous communique ci-dessous les conditions d'application.

- ◆ Le club visiteur doit impérativement remettre sa feuille de présence en arrivant sur le plateau au Responsable du centre
- ◆ Le club recevant collecte toutes les feuilles de présence, complète la feuille récapitulative du plateau (modèle envoyé sur la messagerie officielle des clubs) en indiquant le nombre exact de joueurs, le nombre d'équipes et de clubs présents.



- ◆ Le club recevant dépose toutes ces feuilles dans FAL au plus tard le 9^{ème} jour qui suit le plateau
Exemple : si le plateau se tient le samedi 21 septembre, le club recevant devra déposer toutes les feuilles dans FAL au plus tard le lundi 29 septembre à 16 heures (avant la tenue de la séance de la commission).
- ◆ Le club recevant doit envoyer via la messagerie officielle du club, la facture d'achat des goûters au cours de la semaine suivant le plateau. Si celle-ci concerne les achats pour plusieurs plateaux la commission ne retiendra que la partie concernant le plateau U6/U7.
- ◆ La commission établira pour chaque club la fiche de remboursement à effectuer en fonction des documents reçus à la date limite, du nombre d'enfants présents et de la facture.
- ◆ Un état sera transmis à la comptabilité pour le remboursement sur le compte club le 15/12 – le 15/03 et le 15/06
- ◆ La commission ne pourra accepter aucune dérogation
- ◆ Un premier bilan sera fait début janvier et un autre en fin de saison. Cette décision pourrait être étendue aux plateaux U8 & U9 la saison prochaine

ATTENTION !! LE DEPÔT DES FEUILLES DANS FAL ET L'ENVOI DE LA FACTURE DANS LES DELAIS EST OBLIGATOIRE POUR OBTENIR LA PARTICIPATION FINANCIERE. TOUTES FEUILLES OU FACTURES HORS DELAIS NE POURRONT ÊTRE PRISES EN COMPT

AMENDES

CORMEILLAIS ACS : Absence du club organisateur d'un centre du plateau U6/U7 du 17/01/26 moins de 48h avant la tenue du centre

Amende : 100€

SURVILLIERS AVENIR : Forfait non avisé de votre équipe 1 sur centre n° 9 – 1^{er} Tour du Challenge U10 à PONTOISENNE JS le 13/12/25

Amende : 25€

GONESSE RC : 1^{er} Forfait non avisé de votre équipe 3 sur match n° 55376143 - critérium U11 série 3 Poule C à BEAUCHAMP AS le 17/01/26

Amende : 15€



APPEL A CANDIDATURE

La commission est à la recherche de clubs qui souhaiteraient recevoir les différentes manifestations départementales suivantes :

Festival Foot U13 Samedi 28 Mars 2026

Challenge U10 & U11 Samedi 30 Mai 2026

Coupe du Comité U12 Vendredi 8 Mai 2026

JND Samedi 13 Juin 2026 (toute la journée) et
Dimanche 14 Juin 2026 (la matinée)

PROCHAINE REUNION LUNDI 26 JANVIER 2026





COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS

FOOTBALL ANIMATION SECTION FÉMININE

RÉUNION DU 20 janvier 2026

Présents : MM. Huart – Joly

ATTENTION : La commission se réunissant tous les mardis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATIONS IMPORTANTES

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.
Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

TEMPS DE JEU PAR CATÉGORIE EN CRITÉRIUM

U11F : 2x25minutes, pause de 5 à 10mn

U13F : 2x30minutes dont pause coaching de 2 mn, pause de 5 à 10mn

FEUILLES DE MATCHS

Seule la feuille de match foot à 8 recto/verso dûment rempli sera recevable

N'oublier pas le motif pour la non utilisation de la FMi à inscrire au dos de la feuille de match

Dans les « réserves d'avant ou d'après match »

Engagements d'équipe

- U7F et U9F hors période U9F à l'aide du document sur le site du DVOF
- U11F et U13F hors période à l'aide du document sur le site du DVOF

Site du DVOF : DOCUMENTS>>>FORMULAIRES>>>FEMININES

RASSEMBLEMENTS U7F et PLATEAUX U9F et FESTIVAL U9F

DATES ET LIEUX DES CENTRES

PLATEAU 1 : 11 octobre 2025 –U9F – GONESSE RC

RASSEMBLEMENT 1 : 08 novembre 2025 – U7F – BEAUMONT-MOURS

PLATEAU 2 : 15 novembre 2025 –U9F – FOSSES FU

FESTIVAL U9F : Futsal le 06 décembre 2025 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 2 : 13 décembre 2025 – U7F-TAVERNY COSMO

RASSEMBLEMENT 3 : 10 janvier 2026 – U7F – fIVE (annulé)

PLATEAU 4 : 17 janvier 2026 – U9F – Ent BEAUMONT-MOURS

RASSEMBLEMENT 4 : 24 janvier 2026 – U7F - Five

PLATEAU 5 : 31 janvier 2026- U9F – FRANCONVILLE FC

FESTIVAL U9F : Five le 07 février 2026 (sur inscription supplémentaire)

RASSEMBLEMENT 5 : 07 février 2026 – U7F - five





PLATEAU 3 :	14 février 2026 –U9F - AJED
PLATEAU 6 :	28 mars 2026- U9F
FESTIVAL U9F :	Extérieur le 04 avril 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 6 :	11 avril 2026 – U7F
FESTIVAL U9F :	Beach soccer le 23 mai 2026 (sur inscription supplémentaire)
RASSEMBLEMENT 7 :	30 mai 2026 – U7F

INFORMATIONS

Suite à la fermeture des terrains par le DVOF le samedi 22 novembre 2025 les rencontres U9F sont reportées :

U9F : Plateau 3 : reporté le samedi 14 février 2026

Les matchs U11F et U13F avenir du 10/01/2026 n'ayant pas été joués pour cause de conditions climatiques sont neutralisés

Une erreur dans l'horaire des matchs U13F poule C à domicile pour le club de Viarmes à 12h00.

Or cet horaire est en dehors de la plage horaire qui nous est attribuée pour cette catégorie de 9H30 à 11H00

L'heure du coup d'envoi va être ramenée à **11h00**.

Désolé pour la gêne occasionnée.

FONTENAY EN PARISIS FC

U13F poule C

Mail du : 19/01/26

Nous ne pouvons pas sortir de la plage horaire de 9h30 à 11H00 attribuée aux catégories U11F et U13F.

Néanmoins vous pouvez faire une demande via footclub pour un changement d'horaire jusqu'à 12h00 avec accord de chacun des adversaires que vous recevrez.

Le 24/01/2026

RASSEMBLEMENT 5, U7F(U9F)

Futsal, (remplace le five)

Gymnase Christian Dufresne

27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

U9F : de 9h15 à 10h30

U7F : de 10h30 à 11h30

Equipe de 4 joueuses + 2 remplaçantes

Protèges tibias obligatoires

Crampons interdits

COURRIERS DES CLUBS

SARCELLES AAS

U13F poule A, phase 1

Mail du 15/01/2026

Journée 4, Match 54946328 du 29/11/2025 SARCELLES AAS 2 contre FRANCONVILLE FC 1

Justificatif reçu

BELLOY-ST MARTIN ASC

Mail du 16/01/2026

Pris note de votre engagement en U11F foot à 5

Nous informerons de la suite à donner à cette catégorie spécifique.

FESTIVAL U9F



Samedi 31 janvier 2026

Uniquement pour les clubs engagés et présents sur les plateaux U9F avec une ou des équipes

2^{ème} tour FESTIVAL: FIVE

Street foot en salle

200, chaussée Jules César

95250, Beauchamp

Rappel : Vous êtes obligés de venir avec les maillots du pays que vous représentez

Crampons interdits, protèges tibias obligatoires

MODIFICATIONS – HORAIRES - LIEUX

24/01/26

ST PRIX ES 1

U13F poule B

Footclub du 19/01/26

Journée 1, Match 55383567 du 24/01/2026 reçoit AJED 1

Nouvelle heure : 12h00

Motif : Terrain occupés à l'heure initiale

Accord des 2 clubs et de la commission

RENCONTRES REPORTÉES

28/03/26

VAFF/GROSLAY 1

U13F poule C

Footclub du 20/01/26

Journée 1, Match 55383642 du 24/01/2026 se déplace à FONTENAY EN PARISIS 1

Nouvelle date : 28/03/26

Motif : Absence des éducateurs de VAFF sur un événement en province

Accord des 2 clubs et de la commission

16/05/26

FRANCONVILLE FC 1

U11F poule A

Footclub du 16/01/26

Journée 5, Match 55374489 du 23/05/2026 reçoit SARCELLES AAS 1

Nouvelle date : 16/05/26

Motif : Manifestation de rugby sur les installations de Franconville

Accord des 2 clubs et de la commission

1^{ier} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE

U9F

GONESSE RC

Le 17 janvier 26, plateau U9F à Ent BEAUMONT MOURS

1^{ier} appel copie feuille de présence

2^{ème} APPEL FMI, FEUILLES DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE



RAS

APPEL JUSTIFICATIF DE MATCH, PLATEAUX, ET PRESENCE JOUES AVANT FORFAIT AVISE

RAS

FORFAITS AVISES

FOSSES FU

U9F- plateau du 17/01/2026

Pris note de votre forfait avisé

FORFAITS

ST PRIX ES 1

U11F poule C phase 1

Journée 4, Match 54946050 du 13/12/2025 contre GONESSE RC 1

Forfait St Prix : amende 15€

AMENDES

RAS

DEMI-FINALE CHALLENGE U11F

Demi-finale le 21 mars 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre

CENTRE 1 :

Stade Gilles Degenève, Av du président Wilson , Beaumont/Oise

- 1) Ent BEAUMONT-MOURS 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) ENT SSG-SOISY 1

CENTRE 2 :

Stade des Beauregards, 130 route de Pierrelaye, Herblay

- 1) HERBLAY ES 1 Club recevant
- 2) AJED 1
- 3) CERGY-PONTOISE FC 1

CENTRE 3 :

Stade Jean Brestel, rue Jean Brestel, Méry / Oise

- 1) ENT MERY-MERIEL FC 1 Club recevant
- 2) MONTMORENCY FC 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1

CENTRE 4 :

Stade Auguste Renoir, rue du syndicat, Ermont

- 1) ERMONT AMS 1 Club recevant
- 2) ST OUEN L'AUMONE AS 1
- 3) GONESSE RC 1

DEMI-FINALE FESTIVAL U13F

Demi-finale le 14 février 2026 organisé par le premier club cité de chaque centre



CENTRE 1 :

Stade Alain Mimoun, 15 Bd Héloïse, Argenteuil

- 1) Ent ARGENTEUILLAISE 1 Club recevant
- 2) ERMONT AMS 1
- 3) BOUFFEMONT AC 1
- 4) ERMONT AMS 2

CENTRE 2 :

Complexe sportif J-Bouin, 111 rue de Montmorency, Taverny

- 1) TAVERNY COSMO 1 Club recevant
- 2) SARCELLES AAS 1
- 3) SARCELLES AAS 2
- 4) ST BRICE FC 1

CENTRE 3 :

Stade des Maradas, 6 passage du Lycée, Cergy Pontoise

- 1) CERGY-PONTOISE FC 2 Club recevant
- 2) ESSG/SOISY 1
- 3) FRANCONVILLE FC 1
- 4) VAFF-GROSLAY 1

CENTRE 4 :

Complx sportif Christian Dusfresne , 27 rue Pasteur et Victor Hugo, St Prix

- 1) ST PRIX ES 1 Club recevant
- 2) GONESSE RC 1
- 3) ENT BEAUMONT-MOURS 1



COMMISSION DES FINANCES

RÉUNION RESTREINTE DU 20 JANVIER 2026

La commission informe que toutes les décisions de première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires Courantes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val-d'Oise de Football.

RAPPEL

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du Club, dans le cas contraire le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

INFORMATION

Pour toute nouvelle affiliation, nous vous rappelons qu'un chèque de caution de 150 Euros sera demandé.

COURRIERS DES CLUBS

- **523266 – FC GROSLAY** – Courrier du 12/01/2026 – Demande d'échéancier règlement compte club.
La commission accepte votre demande, les chèques ayant été réceptionnés avec dates de dépôt souhaitées.
- **560812 – FC PIERRELAYE** – Mail du 15/01/2026 – Règlement Compte club.
La commission accepte votre demande à condition de recevoir le règlement au plus tard le vendredi 30 janvier 2026.
Faute de quoi, le règlement s'appliquera à compter du 27 janvier 2026.
- **565017 – ETOILE SPORTIVE DU VAL D'OISE** – Mail du 15/01/2026 – Compte club
Faisant suite à vos échanges entre le Vice-président – Trésorier du District, la Commission en prenant connaissance, il est décidé, à titre exceptionnel, de revenir sur les inscriptions par erreur, d'équipes en Foot Animation.
Le remboursement de 154 € sera crédité sur votre compte club, à date.

Il est rappelé aux clubs que toute correspondance avec l'Instance, doit impérativement passer par l'adresse officielle du club ainsi que l'adresse officielle généraliste du District.



1ERE RELANCE NON-REGLEMENT COMPTE CLUB

Liste des clubs débiteurs avec une date de règlement arrêtée au jeudi 15 janvier 2026 :

- 500565 – SURVILLIERS AVENIR
- 500575 – CORMEAUX ACS
- 511000 – ERAGNY AS FC
- 519039 – EAUBONNE CSM
- 520871 – PUISEUX LOUVRES 95 FC
- 545913 – COURDIMANCHE AS
- 547630 – MACCABI SARCELLES
- 550638 – PERSAN US 03
- 551972 – ASC AVICENNE
- 552305 – OSNY UNITED
- 560814 – FUTSAL CLUB VLB
- 560866 – COMBO FUTSAL
- 561005 – BEZONS SPORTING CLUB
- 564044 – PARIS GOUSSAINVILLE FUTSAL
- 565137 – CERGY FUTSAL 95
- 565310 – STAMINA
- 580882 – MARCOUVILLE CITY C.P AGGLO.
- 590206 – US COMMUNAUX DE S T GRATIEN
- 850889 – MONTMAGNY AS FOOT SALLE

La commission des finances appliquera les sanctions prévues dans le règlement sportif, jusqu'à règlement du compte club à savoir :

Selon l'article 3.6.3 du Règlement Sportif :

la Commission des Finances décide d'appliquer le règlement à savoir : la ou les équipes Seniors (Masculines et Féminines, Libre, Futsal, Entreprise et Loisir) et Séniors Vétérans des clubs débiteurs ci-dessus, seront sanctionnés de la perte d'un point au classement pour chacune des rencontres de compétitions (Championnat et Coupes) programmées après cette date et jusqu'à régularisation de leur situation financière.

D'autres sanctions pourront être prononcées toujours conformément à l'article 3.6.3 du RS du DVOF,

Les mêmes sanctions, en suivant les mêmes règles, peuvent être prononcées, sur demande du D.V.O.F., à l'encontre des clubs qui évoluent en compétitions régionales, et qui ne se sont pas acquittés des sommes dont ils sont redevables envers le D.V.O.F.

Les frais liés à la mise en œuvre d'une des sanctions visées ci-dessus sont mis à la charge du club concerné

Prochaine réunion mardi 27 janvier 2026





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 20 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Letellier – Lacour.

TRES URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.12 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version est dès à présent retirée du système informatique

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

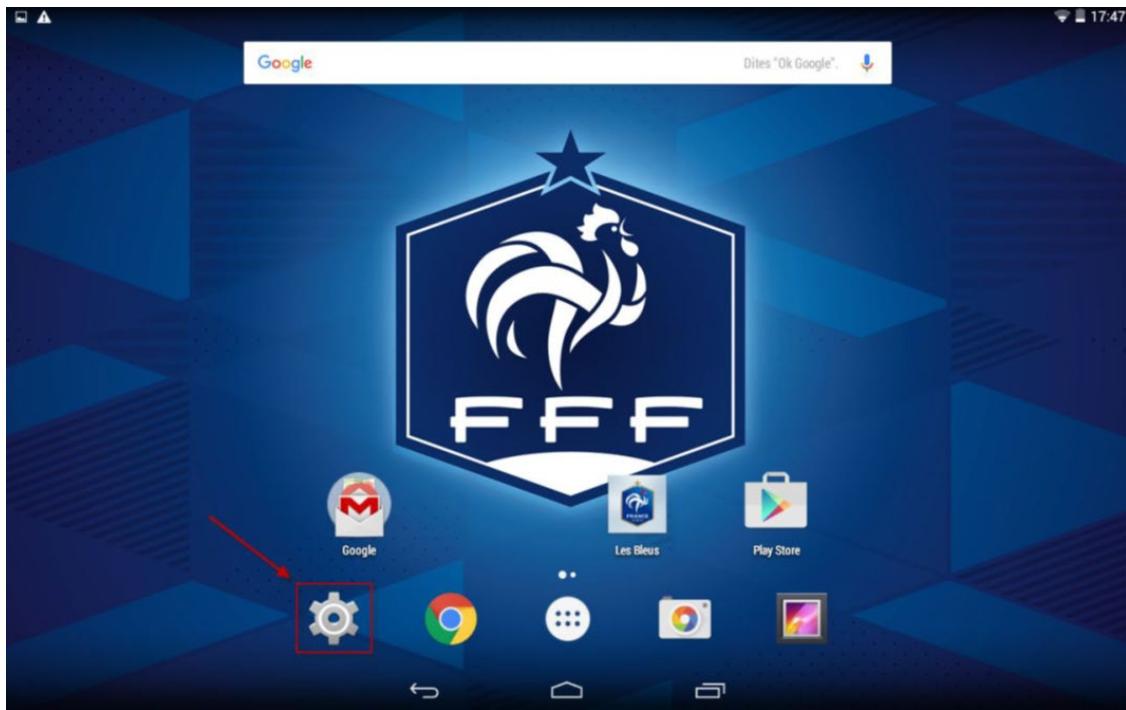
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application





② Allez dans paramètres de la tablette.

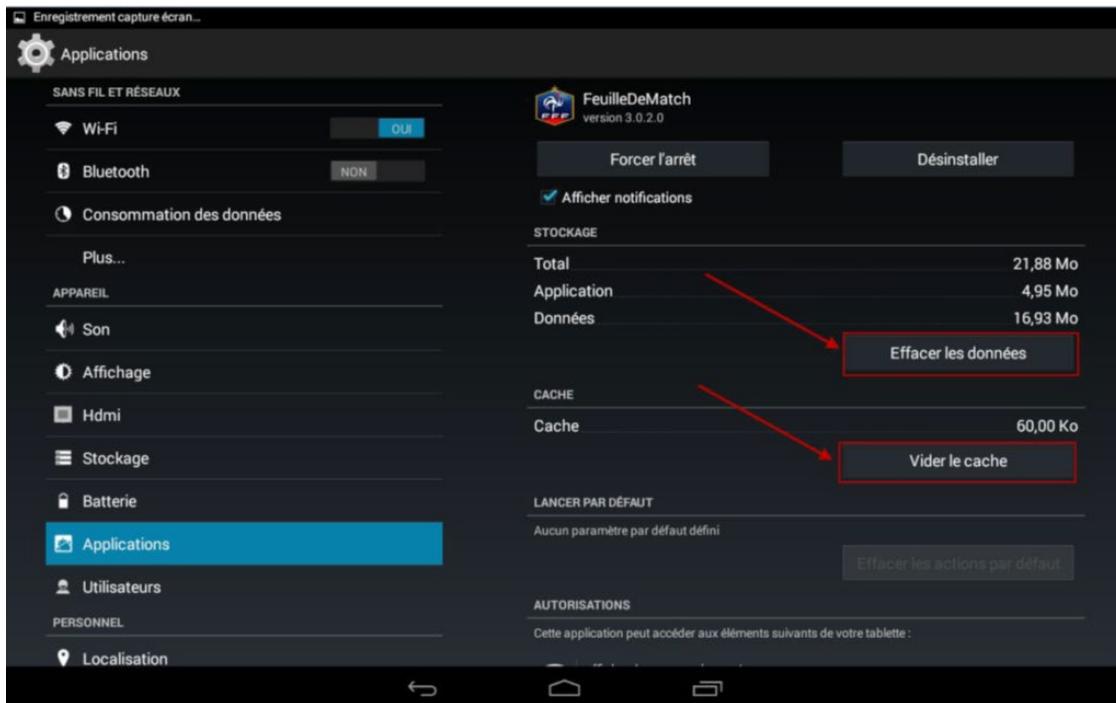


② Sélectionnez Application puis Feuille de Match



② Effacer les données et vider le cache

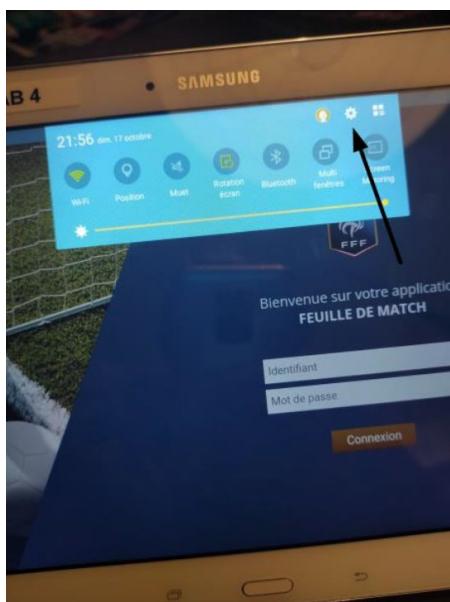




☒ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

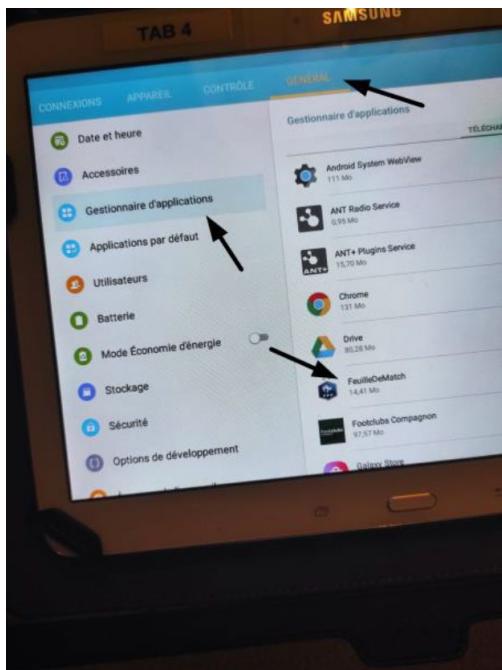
AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

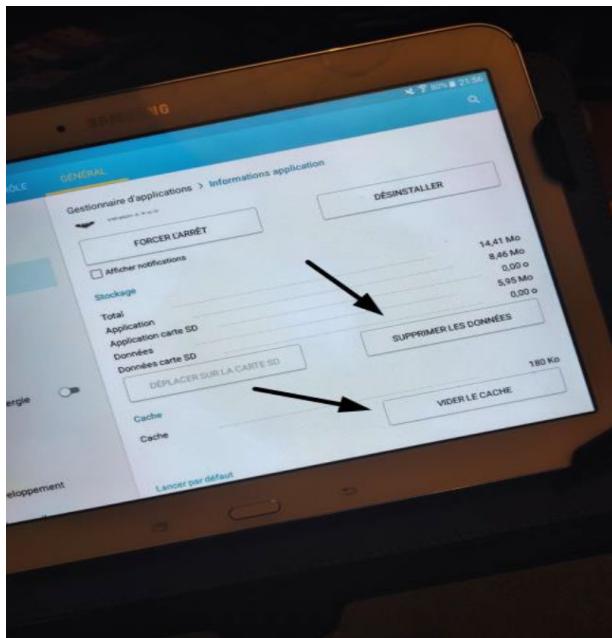


☒ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION CDIF

RÉUNION DU 20 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Letellier – Lacour.

TRES URGENT

FMI – MODIFICATIONS

Vous devez dès à présent **installer** la version 5.0.12 sur toutes les tablettes.

Vous retrouverez cette version sous votre navigateur internet (Chrome ou Safari) en tapant

fmi-core.fff.fr

N'utiliser plus la version FMI 3.9.0.0, cette version est dès à présent retirée du système informatique

Pour **préparer toutes vos rencontres**, connectez-vous au site via votre navigateur en tapant :

fmi-core-compo.fff.fr

Bonne saison à vous !

FMI – UTILISATION DES TABLETTES

Depuis le début de la saison 2022/2023, toutes les catégories, Filles comme Garçons, de U10 jusqu'au Critérium +55 ans, Football classique comme Futsal sont soumises à l'utilisation de la FMI.

Les sanctions sont reprises à l'article 44.4 du Règlement Sportif du DVOF (*ADDITIF DE L'ARTICLE 13 DU REGLEMENT SPORTIF DU DVOF*).

Pour permettre les mises à jour automatiques de l'application « *FMI* », pensez à mettre votre tablette en fonctionnement quelques heures avant son utilisation.

Pour sécuriser au maximum le process de récupération des rencontres et des effectifs, nous vous conseillons de préparer au plus tôt les matchs du week-end sur un ordinateur et de récupérer les rencontres sur la tablette. N'oublier pas de transmettre vos FMI avant minuit le soir du match.

Vérifier que vous utilisez la dernière version de l'application FMI.





La CDIF demande à toutes les équipes recevantes et visiteuses qui n'ont pas utilisé la tablette pour la FMI de préciser par mail auprès du DVOF les motifs, raisons ou explications ayant conduit à cette situation avant le lundi midi SUIVANT LE MATCH

La CDIF est chargée par le Comité de Direction de former/informer les Clubs à l'utilisation de la FMI, et de suivre le taux d'utilisation chaque weekend de matches dans les catégories concernées.

La CDIF apportera toute sa contribution et son aide aux Clubs qui le souhaitent.

Rappel : 100€ d'amende (annexe financière)

Autres sanctions possibles selon le règlement FMI.

La CDIF effectuera les recherches nécessaires (pointage informatique et via l'arbitre officiel qui a également l'obligation de faire un rapport sur les circonstances de la non-utilisation).

Par souci d'efficacité, il est nécessaire dans vos mails de noter

La date, la catégorie, la division et la poule.

Exemple :

Date 21/10/2022	Catégorie SENIORS	Division D2	Poule A
-----------------	-------------------	-------------	---------

Sans ces informations vos courriers ne seront pas traités.

Nous vous remercions de votre retour.

La commission se réunissant tous les mardis de 18h00 à 20h00, les clubs qui n'auront pas fait parvenir les scores de leurs matchs avant le lundi 12h00 seront notifiés dans les procès-verbaux de la Commission FMI.

FMI

« JE NE PEUX PAS RÉCUPÉRER LES RENCONTRES »

EFFACER LES DONNÉES- VIDER LE CACHE

À chaque fois que l'on synchronise, et que l'on utilise la FMI, on ajoute une FMI sur l'ancienne sans jamais vider la mémoire.

Au bout d'un certain temps, le système peut se bloquer et des anomalies diverses et variées apparaissent.

Pour éviter cela il faut où « effacer les données "et "vider le cache" de l'application ce qui permet de libérer de la mémoire et d'éviter un bon nombre de ces problèmes.

Donc de temps en temps, avant d'effectuer une synchronisation, vous pouvez nettoyer la mémoire de la FMI.

Mode opératoire PREREQUIS

1-Se connecter à l'application feuille de match et appuyer sur transmettre si vous avez une préparation à transmettre.

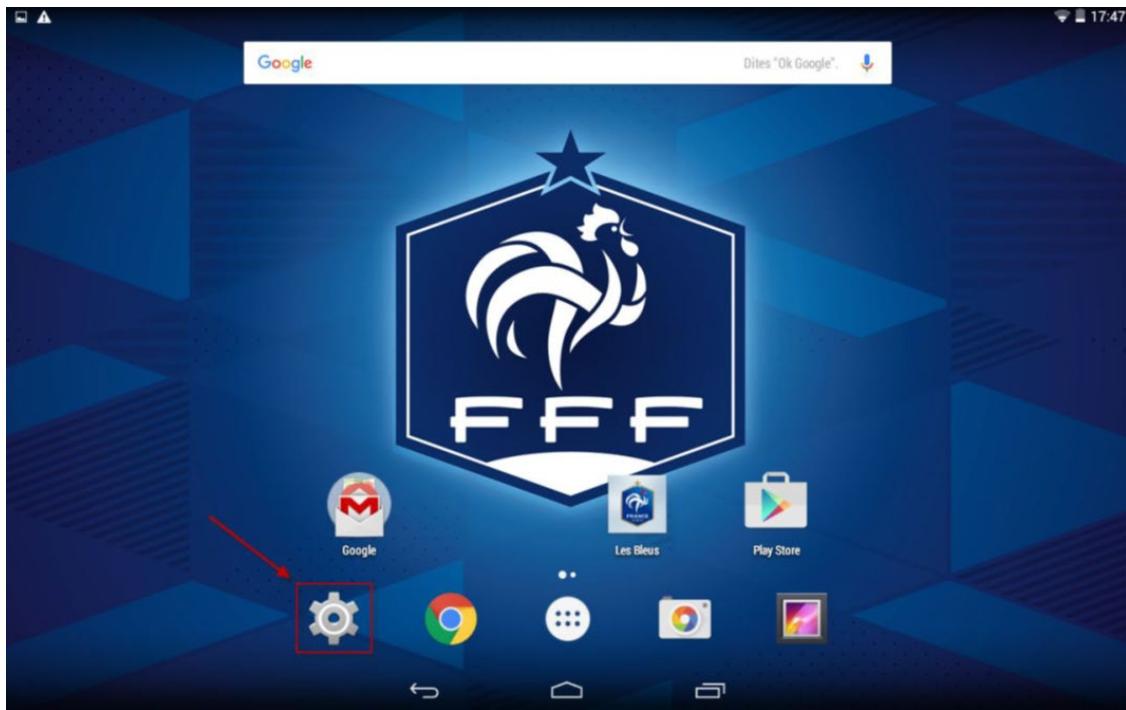
2-Vérifier que vous n'avez aucun match « en cours ».

3-Fermer l'application

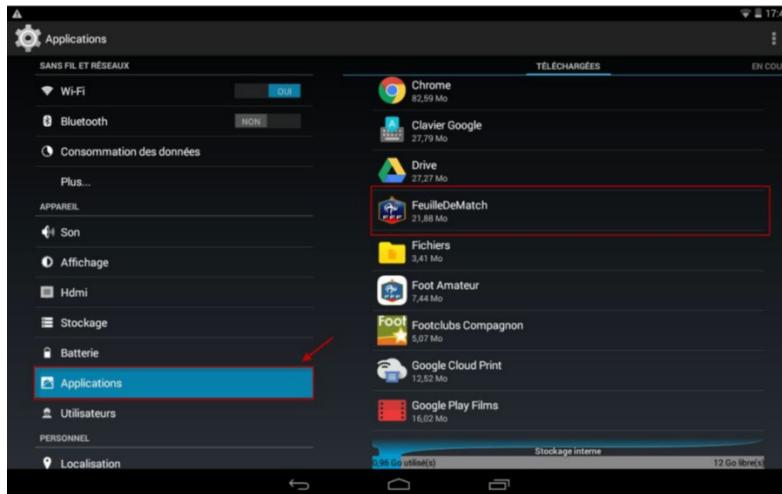




② Allez dans paramètres de la tablette.

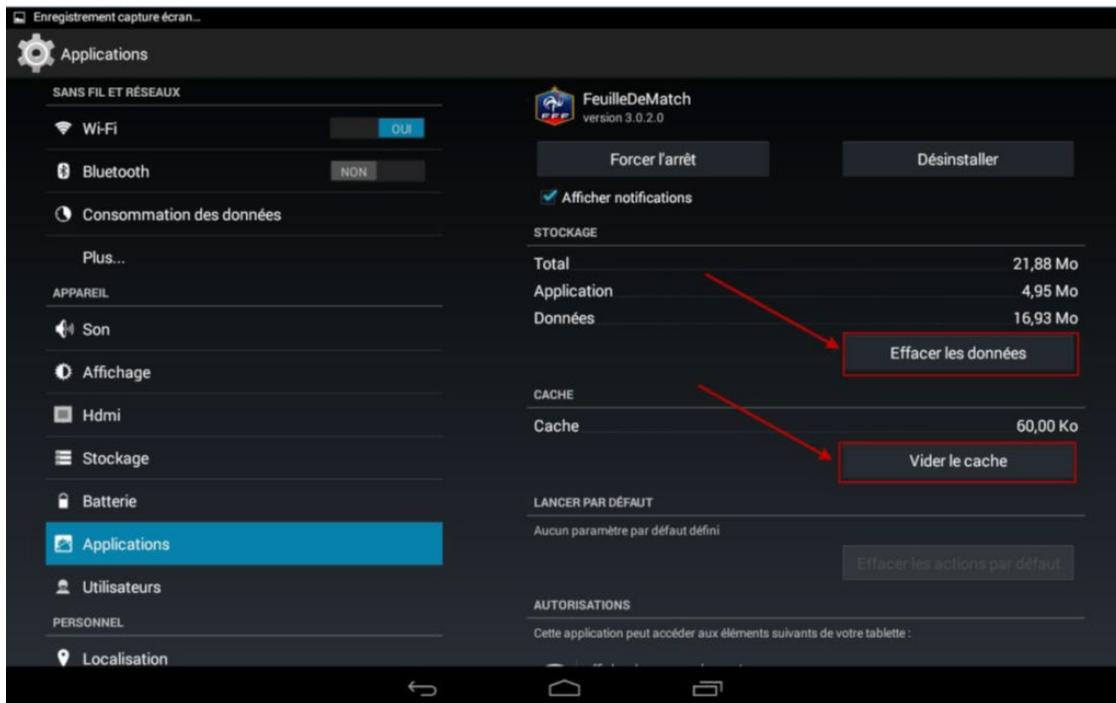


② Sélectionnez Application puis Feuille de Match



② Effacer les données et vider le cache

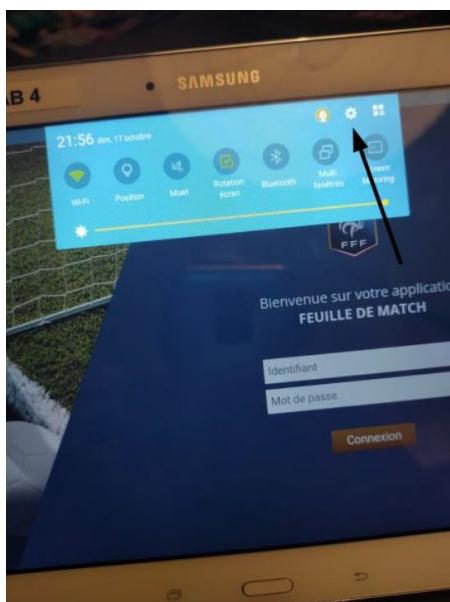




☒ Revenir à l'écran d'accueil puis sur l'application FMI.

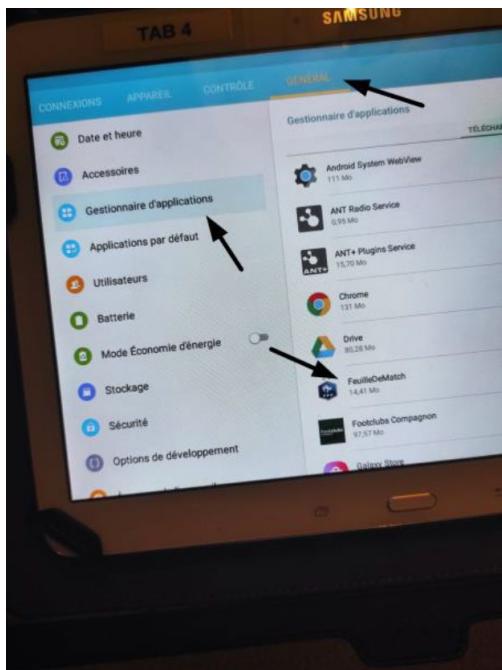
AUTRES TABLETTES

☒ Allez dans paramètres de la tablette.

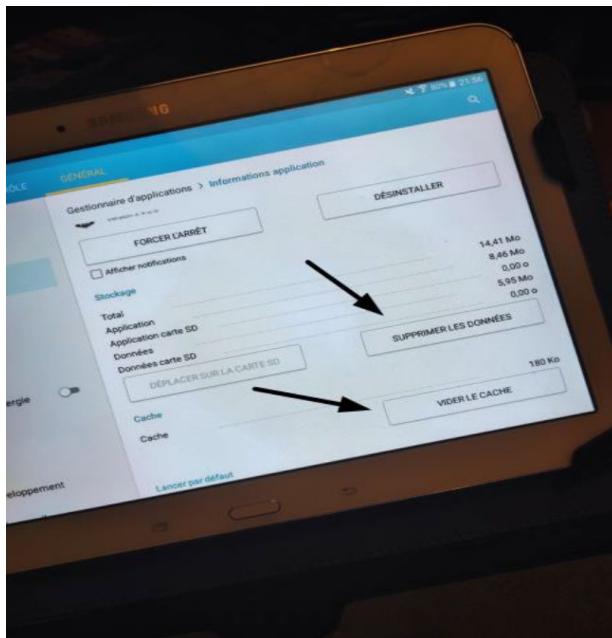


☒ Allez dans menu gestionnaire d'applications puis application Feuille de match





☒ Supprimer les données et Vider le cache



Réouvrir la session utilisateur sur Feuille de Match et récupérer les rencontres
La récupération se termine en quelques secondes.

RÈGLEMENT FMI

<https://district-foot95.fff.fr/wp-content/uploads/sites/100/bsk-pdf-manager/804138636f9cd22f31a5b78adef59cf1.pdf>





COMMISSION ORGANISATION DES COUPES DÉPARTEMENTALES

RÉUNION DU 20 JANVIER 2026

Présent(e)s : Mrs. C. Maillet - JM. Lutz - JF. Budet

Absents excusé(e)s : Mmes S. Lutz - I. Cyprien

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission informe que toutes les décisions en première instance sont susceptibles d'appel devant le comité d'Appel Chargé des Affaires antes dans les conditions de forme, de délai et de droit, prévues à l'article 31 du Règlement Sportif du District du Val d'Oise

POUR TOUTE DEMANDE DE DÉROGATION

APPLICATION DE L'ART 20.3 DU R.S du D.V.O.F

ART 20.3 Si pour une raison quelconque un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au D.V.O.F le mardi précédent la date du match.

Tout club ne se conformant pas à cette procédure se voit infliger une amende fixée à l'annexe 2 du RS du DVOF.

COURRIER

Les clubs ne doivent traiter qu'une seule demande par courrier ou mail.

La commission rappelle aux clubs que pour tout courrier concernant leur rencontre, ils doivent impérativement indiquer sur papier officiel du club (un sujet par courrier), en précisant les indications suivantes en référence :

COUPE
CATÉGORIE
NUMERO DU MATCH DATE

Sans ces renseignements, les courriers ne seront pas pris en considération par la commission.

De plus, les clubs désirant un arbitre doivent formuler leur demande par courrier à la CDA.

**COMMUNIQUÉ**

La commission gère 16 coupes hors Coupes Futsal, ce qui représente un très grand nombre de rencontres. Des oubliés ou des erreurs peuvent parfois se glisser au cours des différents tirages.

Nous demandons aux clubs d'être vigilants et de nous les signaler aussitôt, afin que nous puissions rectifier rapidement, tant que cela est encore possible.

ATTENTION**HORAIRES DES MATCHES DE COUPES**

(Sans Lever de rideau)

- 14 ans (U14)	15H00
- 16 ans (U16)	13H30
- 18 ans (U18)	13H30
- Séniors(e)s	15H00
- CDM	09H45
- Anciens	09H30
- Féminines U15F U18F	15H00

INDEMNITÉS D'ARBITRAGE

Les indemnités d'arbitrage sont à la charge du Club qui en fait la demande, ou à la charge des deux Clubs dans le cas d'arbitres désignés par la Commission Départementale d'Arbitrage (Décision du Comité de Direction du 04 Mai 2001)

RAPPEL

Appels aux feuilles de matches soumis à amendes forfaitaires.

Merci aux clubs de communiquer leurs résultats le plus rapidement possible.





COUPE DU VAL-D'OISE – CRÉDIT MUTUEL – SENIORS
CHALLENGE COUTELIER

Huitièmes de finale

1	ST LEU 95 FC 1	SARCELLES AAS 1	22/02/2026 à 14h30
2	HERBLAY ES 1	CERGY PONTOISE FC 1	22/02/2026 à 15h30
3	GARGES LES GONESSE FCM 1	ST BRICE FC 1	22/02/2026 à 15h30
4	MARLY LA VILLE ES 1	BEZONS USO 1	01/03/2026 à 14h00
5	GONESSE RC 1	GOUSSAINVILLE FC 1	01/03/2026 à 14h30
6	DOMONT FC ou ERMONT AS 1	PONTOISENNE JS 1	01/03/2026 à 14h30 ou 15h30
7	CORMEILLAIIS ACS 1	VILLIERS LE BEL FC 1	01/03/2026 à 14h30
8	JOUY LE MOUTIER FC 1	FRANCONVILLE FC 1	08/03/2026 à 14h30

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U18

Huitièmes de finale

1	JOUY LE MOUTIER FC 1	ECOUEN FC 1	22/02/2026 à 13h30
2	MARLY LA VILLE ES 1	ST LEU 95 FC 1	22/02/2026 à 13h30
3	ST BRICE FC 1	ARGENTEUIL RC 1	22/02/2026 à 13h30
4	ENT. BEAUMONT MOURS 1 ou FOSSES FU 1	CERGY PONTOISE FC 1	22/02/2026 à 13h30
5	HERBLAY ES 1	GOUSSAINVILLE FC 1 ou ST OUEN L'AUMONE AS 1	22/02/2026 à 13h30
6	OSNY FC 1	ENTENTE SSG 1 ou DEUIL ENGHien FC 1	01/03/2026 ou le 08/03/2026 à 13h30
7	MERY MERIEL FC 1	ST PRIX ES 1	01/03/2026 à 13h30
8	ERMONT AS 1	SARCELLES AAS 2	01/03/2026 à 13h30



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U18F

Huitièmes de finale

1	ENT. ARGENTEUILLAISE 1 ou ERAGNY FC 1	FOSSES FU 1	28/02/2026 à 15h00
2	ARNOUVILLE AF 1	CERGY PONTOISE FC 1	28/02/2026 à 15h00
3	COSMO TAVERNY 1	ST PRIX ES 1 ou MERY MERIEL FC 1	28/02/2026 à 15h00
4	ECOUEEN FC 1	ASSOC. JEUNESSE DEUIL ENGHEN 1	07/03/2026 à 15h00
5	PIERRELAYE FC 1	ENTENTE SSG 1	28/02/2026 à 15h00
6	ST OUEN L'AUMONE AS 1	SARCELLES AAS 1	28/02/2026 à 15h00
7	GARGES LES GONESSE FCM 1	ST BRICE FC 1	28/02/2026 à 15h00
8	FRANCONVILLE FC 1	HERBLAY ES 1	28/02/2026 à 15h00

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - U16

Huitièmes de finale

1	MERY MERIEL FC 21 ou ST OUEN L'AUMONE AS 21	ST BRICE FC 21	22/02/2026 ou le 01/03/2026 à 13h30
2	ST LEU 95 FC 21	ARGENTEUIL FC 21	01/03/2026 à 13h30
3	OSNY FC 21	ARGENTEUIL RC 21	22/02/2026 à 13h30
4	ENT. ROISSY THILLAY 21	ENTENTE SSG 21	22/02/2026 à 13h30
5	DEUIL ENGHEN FC 21	CERGY PONTOISE FC 21	01/03/2026 à 13h00
6	CORMEILLAIIS ACS 21	SARCELLES AAS 22	22/02/2026 à 13h30
7	FOSSES FU 21	SOISY ANDILLY MARGENC. 21	01/03/2026 à 13h30
8	GOUSSAINVILLE FC 21	ERMONT AS 21	22/02/2026 à 13h30



COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - CDM

Huitièmes de finale

22 février à 9h30

1	THILLAY VAUD'HERLAND 5	PORTUGAIS PAIX VIVRE 5
2	MENUCOURT AS 5	ARGENTEUIL FRANCO PORTUGAIS 5
3	JOUY LE MOUTIER FC 35	EAUBONNE CSM FOOT 5
4	ADAMOIS OL 5	MONTMORENCY FC 5
5	ENGHEN DEUIL JEUNES 5	MCA FC 5
6	SARCELLES MACCABI 5	ERAGNY FC 5
7	GARGES LES GONESSE FCM 5	FRANCONVILLE FC 5
8	PUISEUX LOUVRES 95 5	CERGY PORTUGAIS 5

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - ANCIENS

Huitièmes de finale

22 février 2026 à 9h30

1	GROSLAY FC 31	MENUCOURT AS 31
2	MARLY LA VILLE ES 31	GONESSE RC 31
3	GOUSSAINVILLE FC 31	CERGY PORTUGAIS 31
4	ST LEU 95 FC 31	ERAGNY FC 31
5	CHAMPAGNE 95 SFC 31	EZANVILLE ECOUEN US 21
6	ENTENTE ROISSY THILLAY 31	OSNY FC 31
7	JOUY LE MOUTIER FC 31	SARCELLES AAS 31
8	ECOUEN FC 31	ST GRATIEN USC 31





COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - +45

Huitièmes de finale

22 février 2026 à 9h30

1	VIARMES ASNIERES OL 35	ECOUEN FC 35
2	COSMO TAVERNY 35	CORMEILLAIS ACS 35
3	ST LEU 95 FC 35	GONESSE RC 35
4	ERAGNY FC 35	SOISY ANDILLY MARGENC.35
5	GOUSSAINVILLE FC 35	ST PRIX ES 35

Exempts : MERY MERIEL FC35 ; FRANCONVILLE FC 35 ; OSNY FC 35

COUPE DU VAL-D'OISE - CREDIT MUTUEL - +55

Huitièmes de finale

1	ERAGNY FC 40	ECOUEN FC 40	01/03/2026 à 9h30
2	ST PRIX ES 40	FRANCONVILLE FC 40	01/03/2026 à 9h30
3	ENTENTE SSG 40	COSMO TAVERNY 40	22/02/2026 à 9h30
4	GROSLAY FC 40	ARNOUVILLE FAS 40	22/02/2026 à 9h30
5	CHAMPAGNE 95 SFC 40	VIARMES ASNIERES OL 40	22/02/2026 à 9h30
6	OSNY FC 40	HERBLAY ES 40	22/02/2026 à 9h30
7	ST LEU 95 FC 40	MERY MERIEL FC 40	01/03/2026 à 9h30
8	CORMEILLAIS ACS 40	GAFEPB 40	22/02/2026 à 9h30





COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - CHALLENGE LESTRUHAUT

SENIORS

Huitièmes de finale

1	ECOUEN FC 2	ENT. BEAUMONT MOURS 2	22/02/2026 à 15h30
2	GONESSE RC 2	ST BRICE FC 2	01/03/2026 à 14h30
3	ADAMOIS OL 2	MERY MERIEL FC 2	22/02/2026 à 14h30
4	VAUREAL FCM 2	CERGY PONTOISE FC 3	22/02/2026 à 14h30
5	CORMEILLAIS ACS 2	ARGENTEUIL FC 2	22/02/2026 à 14h30
6	BEZONS USO 2	VILLIERS LE BEL FC 2	22/02/2026 à 16h30
7	GOUSSAINVILLE FC 2	ST OUEN L'AUMONE AS 3	22/02/2026 à 15h00
8	ERMONT AS 2	GONESSE RC 3	22/02/2026 à 15h30

COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - U16

Huitièmes de finale

1	SOISY ANDILLY MARGENC 22	FRANCONVILLE FC 22	22/02/2026 à 13h30
2	MENUCOURT AS 2	CERGY PONTOISE FC 3	01/03/2026 à 13h30
3	ERMONT ACL 22	ENTENTE SSG 22	22/02/2026 à 13h30
4	OSNY FC 2	CORMEILLAIS ACS 22	01/03/2026 à 13h30
5	GOUSSAINVILLE FC 22	BEAUCHAMP AS 22	08/03/2026 à 13h30
6	JOUY LE MOUTIER FC 22	VAUREAL FCM 22	01/03/2026 à 13h30
7	SARCELLES AAS 24	ST OUEN L'AUMONE AS 22	22/02/2026 à 13h30
8	HERBLAY ES 22	ST BRICE FC 22	01/03/2026 à 13h30





COUPE DU COMITE - CREDIT MUTUEL - ANCIENS +35

Huitièmes de finale

22 février 2026 à 9h30

1	EZANVILLE ECOUEN US 32	VAUREAL FCM 32
2	JOUY LE MOUTIER FC 32	MENUCOURT AS 32
3	MONTMAGNY FC 32	GROSLAY FC 32
4	ENTENTE ROISSY THILLAY 32	CHAMPAGNE 95 SFC 32
5	MAGNY EN VEXIN FC 32	PERSAN PORTUGAIS ASC 32
6	ERAGNY FC 32	SARCELLES AAS 32

25 février 2026 à 20h00

7	GONESSE RC 32	DEUIL ENGHEN FC 32
---	---------------	--------------------

01 mars 2026 à 9h30

8	VAUREAL FCM 33	ECOUEEN FC 32
---	----------------	---------------

COUPE DU VAL-D'OISE CREDIT MUTUEL - U15F

CHALLENGE DUPUIS

Match n° 55250060

MONTMAGNY FC 1/ FRETTOISE ES 1

Nouvelle date : 31/01/2026 à 13h00



DEMANDE DE CANDIDATURE POUR L'ORGANISATION DES FINALES DES COUPES DU VAL-D'OISE

Nous remercions les clubs de **ENTENTE SANNOIS SAINT GRATIEN** et **CERGY PONTOISE FC** pour s'être portés candidats à l'organisation des finales **des Coupes du Comité** le **31 mai** prochain.

La campagne de demandes de candidatures est clôturée ce jour.

L'étude des dossiers sera faite par les membres de la Commission des Coupes. La décision quant à l'attribution des lieux où se dérouleront les finales des Coupes Départementales revient au Comité Directeur, qui fera connaître ultérieurement ses choix.

Secrétaire de séance : JF. Budet

Prochaine commission : 27/01/2026.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

RÉUNION DU 20 JANVIER 2026

Présents : MM. Plassart – Febvay – Gomes—Lacour – Da Mata.

ATTENTION

Les clubs souhaitant faire jouer des matches en nocturne sont invités à vérifier le classement de leur(s) terrain(s) en éclairage.

Pour les équipes qui jouent leurs matches à 15h30 ou plus tard, prévoir l'allumage de l'éclairage avec les services municipaux concernés.

À tous les clubs du District du Val-d'Oise :

Il est impératif, pour disputer une rencontre de football, de mettre à la disposition des joueurs et des arbitres, des installations conforme au règlement et en état de fonctionner (sanitaires et douches).

La commission ne donne aucun renseignement aux clubs concernant le classement des terrains et des éclairages.

SECURITÉ

Article 3.4

LES ZONES DE SÉCURITÉ

Une surface appelée « *zone de sécurité augmentée* », en arrière de la ligne de but ou en périphérie de toute l'aire de jeu, est obligatoire selon les conditions énoncées ci-après. La zone de sécurité augmentée intègre la zone de sécurité et la prolonge éventuellement en fonction du niveau de classement.

En dehors des exceptions prévues dans ce règlement, des autorisations accordées par les lois du jeu de l'IFAB et dans le respect de l'article 3.7,

Aucun obstacle, matériel ou équipement ne peut exister dans la zone de sécurité.

Réponse à un club :

Lorsqu'un terrain de football est cerné par une piste et que d'autres activités sont possibles à l'intérieur de cette enceinte (athlétisme etc.), le club et le propriétaire des lieux doivent prévoir des créneaux pour que les activités n'interfèrent pas et que la sécurité de toutes et tous soit assurée.

**Ville de PONTOISE : NNI 955000201**

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives a contacté la municipalité pour assurer la sécurité du passage du terrain aux vestiaires lors des matches (Terrain LOUSTAUD, rue LAVOISIER). Un arrêté municipal a été édité le 12 septembre 2025 et devra être appliqué par les clubs recevants.

Ville de SAINT BRICE SOUS FORêt : NNI 955390101 et 955980102

M. FEBVAY de la Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives s'est déplacé le jeudi 15 Janvier 2026 à 18h30, au Stade Léon GRAFFIN 1, route de la Forêt, pour classement de l'éclairage.

Ville de SOISY SOUS MONTMORENCY: NNI 955980101 et 955980102

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le jeudi 22 janvier 2026 à 9h30, au Stade SCHWEITZER, rue d'ANDILLY, pour classement de l'installation.

Ville de SARCELLES : NNI 955850103

La Commission Départementale des Terrains et Installations Sportives se déplacera le lundi 26 janvier 2026 à 14h00, au Stade Nelson MANDELA, terrain Riyad MAHREZ, avenue Paul LANGEVIN, pour classement de l'installation.

La commission accuse lecture du PV. de la C.R.T.I.S.

Remerciements.



COMMISSION FAIR-PLAY & ETHIQUE

RÉUNION DU 15 JANVIER 2026

Présents : M. BLONDEAU (Président), Mme ESCROIGNARD, M. FOURMAN, M. DIAZ (représentant du Comité)

Assiste : M. MESMIN (DVOF)

Excusés : M. COKGUL, M. BARBERON

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel conformément aux dispositions des articles 3.4 et suivants du Règlement Disciplinaire, sauf les décisions de suspension à titre conservatoire.

ACTIONS DE DEVELOPPEMENT DU FAIR-PLAY et LUTTE CONTER LES INCIVILITES

La commission invite les clubs ayant mis en place, ou souhaitant mettre en place, des actions pour le développement du Fair-Play et la lutte contre les incivilités à venir partager leur expérience. Les membres de la commission Fair-play sont disponibles pour apporter leur aide aux clubs agissant dans ce sens.

CHALLENGES « FAIR-PLAY » du DVOF

La commission invite les dirigeants, éducateurs et joueurs à prendre connaissance du règlement des challenges « Fair-play » du DVOF en vigueur pour la saison 2025/2026 ([Site du DVOF / Documents / Règlements / Challenge du Fair-play](#))

CHALLENGE FAIR-PLAY EQUIPES

La commission Fair-play & Ethique rappelle les catégories et divisions couvertes automatiquement par un arbitre officiel pour la saison 2025 / 2026 pour les rencontres de championnat :

Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau	Catégorie	Niveau
SENIOR	D1/D2/D3/D4	U16	D1/D2/D3/D4	FUTSAL	D1/D2/D3
SENIOR F	D1	U15	D1/D2	CDM	D1/D2
U18	D1/D2/D3	U14	D1/D2/D3/D4	ANCIENS	D1/D2

INFORMATIONS

La Commission remercie l'ensemble des clubs présents lors de la visioconférence du 20/01/2026 pour le lancement de l'opération « Cartons Verts » pour la catégorie U 16 D1, ainsi que les volontaires en service civique pour leur participation.

La Commission reste à votre disposition pour tout complément d'information et vous invite à ne pas hésiter à la contacter en cas de besoin.

AFFECTATION DES POINTS DE MALUS¹

Chaque équipe, des championnats du DVOF couverts par un arbitre officiel, peut se voir attribuer des **points de MALUS**

A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES

¹ Sur la base des PV de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 au 06/01/2026 et des PV de la Commission des Statuts et Règlements du DVOF du 22/12/2025 au 12/01/2026.





L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54557624 du 14/12/2025

A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54135021 du 21/12/2025

ADAMOIS O.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé d'un dirigeant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53567441 du 14/12/2025

AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE

L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule C est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 54557623 du 14/12/2025

ARGENTEUIL F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53526371 du 23/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53526371 du 23/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement excessif, déplacé et blessant pendant la rencontre envers un officiel par un licencié reconnu, lors du match N° 53522093 du 23/11/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportements excessif et déplacé envers éducateur pendant et après la rencontre, lors du match N° 53558083 du 30/11/2025

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/12/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 53522378 du 14/12/2025

ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAURÉAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53535102 du 14/12/2025

BEAUCHAMP A.S.

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement et propos excessif ou déplacé envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53522911 du 14/12/2025

CORMEILLAIS A.C.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53526371 du 23/11/2025



L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Acte de brutalité envers joueur en dehors de la rencontre, lors du match N° 53526371 du 23/11/2025

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportements excessif et déplacé envers éducateur pendant la rencontre, lors du match N° 53558083 du 30/11/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule C est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526918 du 14/12/2025

COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53526520 du 14/12/2025

COURDIMANCHE A.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53567176 du 14/12/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements , lors du match N° 53525043 du 21/12/2025

DEUIL ENGHien F.C.

L'équipe U18 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 54935496 du 21/12/2025

ENTENTE SPORTIVE HERBLAY

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 54551931 du 14/12/2025

ERMONT AM. S.

L'équipe ANCIENS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53524620 du 14/12/2025

FRANCONVILLE F.C.

L'équipe CDM évoluant en D1 Poule est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 54135021 du 21/12/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé d'un joueur envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53525063 du 14/12/2025

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé d'un entraîneur envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53525063 du 14/12/2025

FRETTOISE E.S.



L'équipe SENIORS évoluant en D4 Poule B est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement et propos excessif ou déplacé d'un dirigeant envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 54557184 du 14/12/2025

L'équipe U16 évoluant en D3 Poule B est pénalisée de 12 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Abandon de terrain, lors du match N° 53523043 du 14/12/2025

GONESSE R.C.

L'équipe ANCIENS évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Propos blessant d'un entraîneur envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53525062 du 14/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 22/12/2025 pour le motif : Inscription sur la feuille de match d'un licencié suspendu, lors du match N° 54551930 du 14/12/2025

GOUSSAINVILLE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 7 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Comportements grossiers et injurieux envers un officiel pendant la rencontre, avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522091 du 21/12/2025

MAGNY EN VEXIN F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D3 Poule A est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53567177 du 14/12/2025

MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53522376 du 14/12/2025

MARLY LA VILLE E.S.

L'équipe SENIORS évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53526360 du 21/12/2025

MONTIGNY LVDB

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 10 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Comportement intimidant ou menaçant d'un joueur envers un officiel pendant la rencontre, lors du match N° 53534544 du 22/11/2025

MONTMORENCY F.C.

L'équipe U16 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53522513 du 14/12/2025

MY SARCELLES FUTSAL

L'équipe FUTSAL évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 9/12/2025 pour le motif : Comportement excessif ou déplacé après la rencontre pour avoir demandé à retirer un carton rouge, lors du match N° 53534549 du 6/12/2025

PIERRELAYE FOOTBALL CLUB



L'équipe U16 évoluant en D4 Poule A est pénalisée de 4 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Comportement intimidant et menaçant envers un joueur pendant la rencontre, lors du match N° 54849401 du 14/12/2025

RACING CLUB D'ARGENTEUIL

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53558094 du 14/12/2025

L'équipe U15 évoluant en D2 Poule B est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 6/1/2026 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54606265 du 6/1/2026

ROISSY EN FRANCE U.S.

L'équipe U16 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 3 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Faute grossière, lors du match N° 53522645 du 14/12/2025

SARCELLES A.A.S.

L'équipe U18 évoluant en D2 Poule A est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 53551164 du 14/12/2025

ST BRICE F.C.

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 8 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Comportement et propos menaçant envers un joueur pendant et après la rencontre, avec circonstances aggravantes, lors du match N° 53522109 du 14/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 54551913 du 21/12/2025

L'équipe U18 évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 23/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 53522122 du 21/12/2025

ST LEU 95 F.C.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 2 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Annéantissement d'une occasion de but, lors du match N° 54551930 du 14/12/2025

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 5 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Propos excessif ou déplacé d'un dirigeant envers un officiel en dehors de la rencontre, lors du match N° 54551930 du 14/12/2025

VAUREAL F. C. M.

L'équipe SENIORS évoluant en D1 Poule est pénalisée de 1 points de MALUS, à la suite de la décision de la Commission de Discipline du DVOF du 16/12/2025 pour le motif : Exclusion à la suite de 2 avertissements, lors du match N° 54551926 du 14/12/2025

CALENDRIER DES PROCHAINES REUNIONS

- Jeudi 12 février
Sous réserve de modifications ultérieures





CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	1	0	1
VAUREAL F. C. M.	1	0	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	2	4
BEZONS U. SECTION OM.	5	0	5
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	6	0	6
PERSAN US 03	6	0	6
ST LEU 95 F.C.	7	0	7
GONESSE R.C.	10	0	10
OSNY F.C.	10	0	10

SENIORS F DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
VILLIERS LE BEL ASSOCIATION FOOTBALL FEMININ	0	0	-
GROUPE AMITIE FOOT EDUCATIF PLESSIS BOUCHARD	0	0	-
PIERRELAIE FOOTBALL CLUB	0	0	-

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / A	M	B	TOTAL
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	1	0	1
MARLY LA VILLE E.S.	2	0	2
ERMONT AM. S.	2	0	2
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	3	0	3
OSNY F.C.	3	0	3
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	3	0	3
JOUY LE MOUTIER F.C.	5	0	5
GROSLAY F.C.	5	0	5
DEUIL ENGHien F.C.	7	0	7
ARGENTEUIL F.C.	20	0	20
CORMEILLAIS A.C.S.	20	0	20

SENIORS DEPARTEMENTAL 2 / B	M	B	TOTAL
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	2	0	2
VAUREAL F. C. M.	3	0	3
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
PONTOISENNE J.S.	4	0	4
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	10	0	10
GONESSE R.C.	12	0	12

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / A	M	B	TOTAL
ECOUEEN F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEEN U.S.	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
PERSAN US 03	1	0	1
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	1	0	1
VIARMES ASNieres OL.	1	0	1
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	3	0	3
BOUFFEMONT A.C.F.	4	0	4
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7



CHALLENGE FAIR PLAY EC SENIORS M & F SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / B	M	B	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
FONTENAY EN PARISIS FC	0	0	-
GROSLAY F.C.	1	0	1
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	2	0	2
ADAMOIS O.	3	0	3
AUVERS ENNERY F.C.	3	0	3
BEAUCHAMP A.S.	6	0	6
DOMONT F.C.	12	0	12
ST PRIX E.S.	13	0	13

SENIORS DEPARTEMENTAL 3 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1
CORMEILLAIS A.C.S.	2	0	2
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	5	0	5
MONTMORENCY F.C.	9	0	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / A	M	B	TOTAL
ST BRICE F.C.	F	F	F
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
DOMONT F.C.	0	0	-
PONTOISEENNE J.S.	0	0	-
ENUICOURT A.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MONTSOULT BAILLET US	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	2	0	2
MAGNY EN VEXIN F.C.	7	0	7
FOSSES F. U.	9	0	9

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / B	M	B	TOTAL
FONTENAY EN PARISIS FC	F	F	F
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
FRETTOISE E.S.	3	0	3

SENIORS DEPARTEMENTAL 4 / C	M	B	TOTAL
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
A.S. CHAUMONT LUCARCHEZ	1	0	1
MONTMORENCY F.C.	1	0	1
EZANVILLE ECOUEN U.S.	2	0	2
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	8	0	8



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U18 / U16 / U15

SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



U18 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOEN F.C.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
GARGES LES GONESSE F.C.M.	1	0	1
JOUY LE MOUTIER F.C.	1	0	1
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
CORMEILLAS A.C.S.	3	0	3
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6
GOUSSAINVILLE F.C.	7	0	7
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	8	0	8
ST BRICE F.C.	18	0	18

U18 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMORENCY F.C.	F	F	F
ADAMOIS O.	0	0	0
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	0
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	0
GROSLAY F.C.	3	0	3
BEZONS U. SECTION OM.	8	0	8
CERGY PONTOISE F.C.	10	0	10
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	16	0	16

U18 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MENUCOURT A.S.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	1	0	1
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
FOSSES F. U.	5	0	5
PERSAN US 03	13	0	13

U18 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	0
EZANVILLE ECOEN U.S.	0	0	0
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	0
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
FRETTOISE E.S.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1

U18 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VAUREAL F. C. M.	F	F	F
PONTOISENNE J.S.	0	0	0
SURVILLIERS AVENIR	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
DEUIL ENGHien F.C.	1	0	1
VIARMES ASNieres OL.	1	0	1
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	4	0	4

U18 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	-	0	0
VEXIN A.S.	-	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	-	0	0
BEAUCHAMP A.S.	-	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	-	0	0
MAGNY EN VEXIN F.C.	-	0	0
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	-	0	0
AUVERS ENNERY F.C.	4	0	4



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U18 / U16 / U15

SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



U16 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	0
CORMEILLAIIS A.C.S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
ERMONT AM. S.	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	2	0	2
FRANCONVILLE F.C.	2	0	2
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	3	0	3
ST BRICE F.C.	3	0	3
ST OUEN L'AUMONE A.S.	4	0	4
ECOEN F.C.	5	0	5

U16 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ECOEN F.C.	0	0	0
ADAMOIS O.	0	0	0
ST LEU 95 F.C.	0	0	0
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	0
ROISSY EN FRANCE U.S.	3	0	3
SARCELLES A.A.S.	3	0	3

U16 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	0	0	0
ST PRIX E.S.	0	0	0
VIARMES ASNieres OL.	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	5	0	5
JOUY LE MOUTIER F.C.	6	0	6
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	8	0	8
CORMEILLAIIS A.C.S.	10	0	10
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	12	0	12
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	14	0	14

U16 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	0
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	0
ECOEN F.C.	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
MONTMORENCY F.C.	0	0	0
VAUREAL F. C. M.	0	0	0
BEAUCHAMP A.S.	1	0	1
GONESSE R.C.	1	0	1
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	6	0	6
SARCELLES A.A.S.	7	0	7

U16 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	2	-2
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	0
VEXIN A.S.	0	0	0
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	0
NEUVILLE S/OISE A.S.	0	0	0
MENUCOURT A.S.	0	0	0
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	0
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	0
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	0	0	0
FRANCONVILLE F.C.	0	0	0
FRETTOISE E.S.	30	0	30

U16 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	F	F	F
MAGNY EN VEXIN F.C.	F	F	F
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
FONTENAY EN PARIS FC	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
PONTOISEENNE J.S.	5	0	5



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

U18 / U16 / U15

SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



U16 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FOSSES F. U.	0	0	-
VALLEE DU SAUSSER E.S.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
PARMAIN A.C.	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	1	0	1
OSNY F.C.	2	0	2
U15 DEPARTEMENTAL 1 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
U15 DEPARTEMENTAL 1 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
A.S. CHAUMONT LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	4	0	4
SURVILLIERS AVENIR	9	0	9
U15 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VEXIN A.S.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	-
ENT. BEAUMONT MOURS	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
A.S. CHAUMONT LUZARCHES	2	0	2
ADAMOIS O.	4	0	4
SURVILLIERS AVENIR	9	0	9
U15 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PONTOISENNE J.S.	0	0	-
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
EZANVILLE ECOUEN U.S.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	2	0	2
OSNY F.C.	2	0	2
ERMONT AM. S.	4	0	4

Nombre total de points de MALUS - BONUS et Nombre de point de retrait au classement sportif

De 20 à 29 points de MALUS	-1
De 30 à 39 points de MALUS	-2
De 40 à 49 points de MALUS	-3
De 50 à 59 points de MALUS	-5
De 60 à 69 points de MALUS	-7
De 70 à 79 points de MALUS	-10
80 points de MALUS et plus	-15



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U14
SAISON 2025/2026
Au 14 janvier 2026



U14 DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ECOUE F.C.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
A. S. ERAGNY F.C.	0	0	-
GONESSE R.C.	1	0	1
ST BRICE F.C.	2	0	2
SARCELLES A.A.S.	2	0	2
ARGENTEUIL F.C.	3	0	3
CERGY PONTOISE F.C.	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ECOUE F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ERMONT AM. S.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	1	0	1
PERSAN US 03	2	0	2
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
CORMEILLIAIS A.C.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	2	0	2
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	2	0	2
GARGES LES GONESSE F.C.M.	3	0	3
VAUREAL F. C. M.	5	0	5
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	7	0	7

U14 DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
VIARMES ASNIERES OL.	F	F	F
ROISSY EN FRANCE U.S.	0	0	-
GOUSSAINVILLE F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
FOSSES F. U.	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	3	0	3
CORMEILLIAIS A.C.S.	5	0	5

U14 DEPARTEMENTAL 3 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PONTOISEENNE J.S.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ST OUEN L'AUMONE A.S.	0	0	-
FRANCONVILLE F.C.	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
GROSLAY F.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	1	0	1

U14 DEPARTEMENTAL 3 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
ST LEU 95 F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
ADAMOIS O.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
PERSAN US 03	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 4 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
FONTENAY EN PARIS FC	F	F	F
ECOUE F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
ST BRICE F.C.	0	0	-
CORMEILLIAIS A.C.S.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
NEUVILLE S/OISE A.S.	3	0	3
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	3	0	3

F : équipe forfait général



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
U14
SAISON 2025/2026
Au 14 janvier 2026



U14 DEPARTEMENTAL 4 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	-
OSNY F.C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	1	0	1
COURDIMANCHE A.S.	2	0	2
GOUSSAINVILLE F.C.	4	0	4
A. S. ERAGNY F. C.	8	0	8

U14 DEPARTEMENTAL 4 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
PERSAN US 03	F	F	F
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	-
DEUIL ENGHIER F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
SURVILLIERS AVENIR	0	0	-
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	0	0	-
BRUYERES BERNES U.S. MUNICIPALE	1	0	1
ERMONT AM. S.	3	0	3
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	4	0	4

U14 DEPARTEMENTAL 5 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SANNOIS ST GRATIEN ENT.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
FOSSES F. U.	0	0	-
VEmars ST WITZ F.C.	0	0	-
BEZONS U. SECTION OM.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
ECOEN F.C.	0	0	-
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	F	F	F

U14 DEPARTEMENTAL 5 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ERMONT AM. S.	0	0	-
MONTIGNY FOOTBALL CLUB 95	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
PIERRELAYE FOOTBALL CLUB	0	0	-
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GONESSE R.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
FRETTOISE E.S.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-

U14 DEPARTEMENTAL 5 / C	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
BEAUCHAMP A.S.	0	0	0
GONESSE R.C.	0	0	0
ECOEN F.C.	0	0	0
S. F. C. CHAMPAGNE 95	0	0	0
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	0
ACADEMIE FOOTBALL CLUB ERMONT	0	0	0
GROSLAY F.C.	0	0	0
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	0
VALLEE DU SAUSSER E.S.	F	F	F
ENT. BEAUMONT MOURS	F	F	F

F : équipe forfait général

U14 DEPARTEMENTAL 5 / D	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	0
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	0	0	0
ARGENTEUIL F.C.	0	0	0
DOMONT F.C.	0	0	0
MONTSOULT BAILLET US	0	0	0
OSNY F.C.	0	0	0
A.S. CHAUMONTEL LUZARCHES	0	0	0
PONTOISENNE J.S.	0	0	0
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	0	0	0
EZANVILLE ECOEN U.S.	F	F	F



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES

CDM / ANCIENS / FUTSAL

SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



CDOS
VAL-D'OISE

CDM DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
ARGENTEUIL F.C.	F	F	F
ENTENTE SPORTIVE HERBLAY	0	0	-
MACCABI SARCELLES	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
MAISON CULTURELLE DES ANATOLIENS DU 95	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
ADAMOIS O.	1	0	1
FRANCONVILLE F.C.	3	0	3
A.S. PORTUGAIS DE CERGY PONTOISE	3	0	3
A. S. ERAGNY F. C.	7	0	7
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	8	0	8

CDM DEPARTEMENTAL 2	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
ST PRIX E.S.	0	0	-
GARGES LES GONESSE F.C.M.	0	0	-
FRANCO PORTUGAISE ARGENTEUIL A.	0	0	-
MONTMORENCY F.C.	0	0	-
AI ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
AI ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
A. S. ERAGNY F. C.	0	0	-
JOUY LE MOUTIER F.C.	0	0	-
COSMOPOLITAN CLUB DE TAVERNY	0	0	-
VAUREAL F. C. M.	0	0	-
MARLY LA VILLE E.S.	0	0	-
PORTUGAIS PERSAN A.S.C.	0	0	-
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	0	0	-
SOISY ANDILLY MARGENCY F.C.	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
ERMONT AM. S.	1	0	1
OSNY F.C.	1	0	1
RACING CLUB D'ARGENTEUIL	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	0	0	-
FOOTBALL CLUB MERY MERIEL	0	0	-
AUVERS ENNERY F.C.	0	0	-
ARNOUVILLE F. A.S.	0	0	-
FOOTBALL CLUB DE VILLIERS LE BEL	0	0	-
ARGENTEUIL F.C.	0	0	-
MENUCOURT A.S.	0	0	-
THILLAY VAUD'HERLAND ENT.S.MUN.	0	0	-
BOUFFEMONT A.C.F.	0	0	-
PUISEUX LOUVRES 95 F.C.	1	0	1
MONTMAGNY FOOTBALL CLUB	1	0	1
ENT. BEAUMONT MOURS	1	0	1

ANCIENS DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
SARCELLES A.A.S.	0	0	-
GROSILAY F.C.	0	0	-
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
MAGNY EN VEXIN F.C.	0	0	-
MONTSOUL BAILLET US	0	0	-
PORTUGAIS DE PAIX ET VIVRE ENS. C.C.	0	0	-
ECOUEEN F.C.	0	0	-
COURDIMANCHE A.S.	1	0	1
FOSSES F. U.	1	0	1
ST PRIX E.S.	2	0	2
GONESSE R.C.	4	0	4
FRANCONVILLE F.C.	6	0	6



CHALLENGE FAIR PLAY EQUIPES
CDM / ANCIENS / FUTSAL
SAISON 2025/2026

Au 14 janvier 2026



FUTSAL DEPARTEMENTAL 1	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
BEZONS SPORTING CLUB	0	0	-
MONTMORENCY FUTSAL	1	0	1
BEZONS FUTSAL CLUB	1	0	1
COMBO FUTSAL	1	0	1
ATTAINVILLE FUTSAL C.	3	0	3
MY SARCELLES FUTSAL	5	0	5
MONTIGNY LVDB	10	0	10

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
DEUIL ENGHEN F.C.	F	F	F
MONTMORENCY FUTSAL	F	F	F
MONTMAGNY A.S FOOT SALLE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	0	0	-
CERGY PONTOISE F.C.	0	0	-
MY SARCELLES FUTSAL	0	0	-
GARGES DJIBSON FUTSAL A.S.C.	0	0	-
UNION SPORTIVE ET CULTURELLE D'ARNOUVILLE	0	0	-
GOUSSEAINVILLE F.C.	0	0	-

FUTSAL DEPARTEMENTAL 2 / B	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
MONTIGNY LVDB	0	0	-
ASSOCIATION FOOT EN SALLE DE VAUREAL	0	0	-
BEZONS FUTSAL CLUB	0	0	-
PARMAIN FUTSAL A.S.	0	0	-
SEM NOME FC	0	0	-
OSNY UNITED	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
MARCOUVILLE CITY CERGY PONTOISE AGGLO	1	0	1

FUTSAL DEPARTEMENTAL 3 / A	POINTS MALUS	POINTS BONUS	TOTAL
CLUB SPORTIF MUNICIPAL D'EAUBONNE FOOTBALL	0	0	-
FUTSAL CLUB VLB	0	0	-
JEUNESSE ECOUENNAISE FUTSAL	0	0	-
VEMARIS ST WITZ F.C.	0	0	-
LES SPORTIFS DE GARGES	0	0	-
AJ ENGHENNOISE et DEUILLOISE	0	0	-
FOOT INDOOR LOISIR	F	F	F

F : équipe forfait général

Nombre total de points de MALUS - BONUS
et Nombre de point de retrait au classement sportif

<i>De 20 à 29 points de MALUS</i>	-1
<i>De 30 à 39 points de MALUS</i>	-2
<i>De 40 à 49 points de MALUS</i>	-3
<i>De 50 à 59 points de MALUS</i>	-5
<i>De 60 à 69 points de MALUS</i>	-7
<i>De 70 à 79 points de MALUS</i>	-10
<i>80 points de MALUS et plus</i>	-15



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES CALENDRIERS ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 20 JANVIER 2026

Présents : Mme Sylvestre – MM Pézière- Cokgul

Assistant : Mme Baudry – M. Macina (Comité de Direction)

Excusé : M. Podan Mavounzy (Président)

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2025/2026)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

RAPPEL

Pour toute demande de dérogation et pour qu'elle soit prise en compte, nous vous rappelons qu'il est obligatoire de mentionner dans votre mail :

La catégorie, la division, la poule, le numéro du match, la date et le ou les matchs concernés.

ATTENTION

Article 20.3 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match.

La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.

RAPPEL

MODIFICATION ADOPTÉE PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DU 13 MAI 2025 POUR LA SAISON 2025/2026

Obligations réglementaires SENIORS :

Etude sur les difficultés rencontrées par les clubs ayant une équipe SENIOR en D3 pour constituer une équipe réserve. Le règlement exige qu'un club avec une équipe SENIOR en D3 ait 2 équipes SENIOR le dimanche après-midi.

Proposition de modifier l'obligation pour la saison 2025/2026, en supprimant la mention « après-midi » pour inclure les SENIORS du dimanche matin (y compris ANCIENS +35 ans).

Approuvé à l'unanimité.





REMERCIEMENTS ARBITRES

-Monsieur ANGEON Yvon
-HALMADOUCHE Samy

CONVOCATION CLUB

La Commission convoque le mardi 03 février 2026 à 18 heures :

POUR MONTSOULT BAILLET US :

-Monsieur le Président ou son Représentant

POUR PUISEUX LOUVRES :

-Monsieur le Président ou son Représentant

Motif : Match MONTSOULT BAILLET US/PUISEUX LOUVRES FC – U14 D5 Poule D du 29/11/2026

CONVOCATION CLUB

La Commission convoque le mardi 03 février 2026 à 18 heures 30 :

POUR MAGNY EN VEXIN FC :

-Monsieur le Président ou son Représentant

Motif : non envoi des feuilles de matches Seniors D4 Poule A

COURRIER CLUB

CHEMINOTS DE L'OUEST

Demande modification match FootClubs du 15/01/2026

Demande de reporter le match CHEMINOTS DE L'OUEST AS/EZANVILLE ECOUEN US Critérium VETERANS + 55 Ans du 01/02/2026 au 22/03/2026

La rencontre ne peut être reportée à la date demandée.

Motif : vestiaires non disponibles le 01/02/2026 (motif non recevable)

La Commission vous donne la possibilité d'inverser la rencontre. Vous mettre en contact avec votre adversaire et faire une demande modification match FootClubs.

Selon l'article 20.3 du RS du DVOF, la rencontre ne peut être reportée à la date demandée.

20.3 – Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir à la LPIFF au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion de la Commission compétente précédant la date du match. La demande de dérogation doit obligatoirement être accompagnée d'une proposition de nouvelle date obligatoirement validée par l'adversaire et cette date doit être antérieure à celle du match prévu au calendrier.



MARLY LA VILLE ES

Mail du 16/01/2026

Demande l'inversion de la rencontre du match du 30/11/2025 reporté au 04/01/2026, à la suite de la fermeture des terrains de BRUYERES BERNES USM

Match n° 53522493

BRUYERES BERNES USM/MARLY LA VILLE ES

Inversion de TERRAIN :

BRUYERES BERNES USM/MARLY LA VILLE ES du 22/02/2026 sur les installations de MARLY LA VILLE à 9H30

Application de l'article 20.4 du RS du DVOF

20.4 – Le match aller et le match retour ne doivent pas se jouer sur le même terrain, sauf dérogation spéciale et exceptionnelle accordée par la Commission compétente, de sa propre initiative ou sur demande écrite des clubs concernés. Des sanctions peuvent être prises envers les Clubs contrevenants, amende prévue à l'Annexe Financière. Cependant, si un même match est remis deux fois pour terrain impraticable, la rencontre peut être fixée, hormis les matchs remis pour intempéries par la LPIFF ou le DVOF, la troisième fois, sur le terrain de l'adversaire. La décision revient à la Commission compétente sur demande écrite du Club concerné. Dans ces conditions le Club initialement recevant ne change pas (notamment pour le règlement des frais des officiels), seul le lieu de la rencontre est modifié.

REPORTS DE MATCHS

ANCIENS

ANCIENS D3 Poule C

Match n° 54224434

ERMONT ACADEMIE FC/JOUY LE MOUTIER FC du 25/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : organisation d'une Réunion CDPME

Prévenir vos adversaires

ANCIENS D3 POULE A

Match n° 53672853

DEUIL ENGHEN FC/ST PRIX ES du 11/01/2026

Nouvelle date : 05/04/2026

Motif : gestion des terrains

ANCIENS D3 POULE B

Match n° 53525346

VEXIN AS/DOMONT FC du 18/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : arrêté municipal

CRITERIUM VETERANS + 55 ANS

CRITERIUM VETERANS + 55 Ans Poule B

Match n° 54138270

ENT.SSG/ST PRIX ES du 25/01/2026

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : Gestion des terrains – plusieurs rencontres sur le même terrain à la même heure.





SENIORS

SENIORS D1

Match n° 54551949

JOUY LE MOUTIER FC/FRANCONVILLE FC du 11/01/2023 remis au 22/02/2026 (PV du 13/01/2026)

Nouvelle date : 01/03/2026

Motif : déjà un match le 22/02/2026

U16

U16 D3 Poule B

Match n° 53523057

GOUSSAINVILLE FC/FRETTOISE ES du 18/01/2026

Nouvelle date : 22/03/2026

Motif : Problème informatique sur l'horaire.

U14

U14 D4 Poule B

Match n° 53572161

COSMO TAVERNY/GOUSSAINVILLE FC du 17/01/2026

Nouvelle date : 07/03/2026

Motif : Problème informatique sur l'horaire.

1ER APPEL DE FEUILLES DE MATCHS ET INFORMATION DU RESULTAT PAR LE CLUB ADVERSE

DEUIL ENGHEN FC

U14 D4 Poule C

Match n° 54455989

DEUIL ENGHEN FC/SURVILLIERS AVENIR du 13/12/2025

AMENDES

1ER FORFAIT AVEC AMENDE

SENIORS D4 Poule D

Match n° 54556163

AUVERS ENNERY FC/HERBLAY AS du 30/11/2025

AUVERS ENNERY FC : 0 but -1pt

HERBLAY ES : 5 buts 3pts

Amende : 30 euros

U14 D4 Poule C

Match n° 54456005

CHAMPAGNE SFC/ARNOUVELLES AS du 17/01/2026

CHAMPAGNE SFC : 5 buts 3pts

ARNOUVILLE AS : 0 but -1pt

Amende : 30 euros



U18 D2 Poule A

Match n° 53551185

SARCELLES AAS/PIERRELAYE FC du 18/01/2026

SARCELLES AAS : 5 buts 3pts

PIERRELAYE FC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

SENIORS FEMININES D1

Match n° 54962007

MERY MERIEL FC/PIERRELAYE FC du 18/01/2026

MERY MERIEL FC : 5 buts 3pts

PIERRELAYE FC : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

SENIORS D4 Poule B

Match n° 54557157

FRETTOISES ES/GARGES FCM du 18/01/2026

FRETTOISE ES : 5 buts 3pts

GARGES FCM : 0 but -1pt

Amende : 30 euros

2EME FORFAIT AVEC AMENDE

U16 D4

Match n° 54849404

FOSSES UF/AJED du 18/01/2026

FOSSES UF : 0 but -1pt

AJED : 5 buts 3pts

Amende : 35 euros

ANCIENS D4

Match n° 54609694

BEAUCHAMP AS/BRUYERES BERNES USM du 18/01/2026

BEAUCHAMP AS : 5 buts 3pts

BRUYERES BERNES USM : 0 but -1pt

Amende : 35 euros

FEUILLES DE MATCHS IRREGULIERES

COSMO TAVERNY

U14 D4 Poule B

Match n° 53572148

COSMO TAVERNY/ERAGNY AS FC du 29/11/2026

Manque n° de match

Amende : 10 euros

MONTSOULT BAILLET US

SENIORS D4 Poule A

Match n° 54610449

MONTSOULT BAILLET US/DOMONT FC du 04/01/2026

Manque catégorie

Amende : 10 euros





ROISSY EN FRANCE US

SENIORS D4 Poule B

Match n°54556149

ROISSY EN FRANCE US/CERGY PONTOISE FC

Manque catégorie

Amende : 10 euros

Secrétaire de Séance

Mme BAUDRY

Président de Séance

Mme SYLVESTRE



STATUTS ET RÈGLEMENTS NON UTILISATION DE LA FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

RÉUNION DU 19 JANVIER 2026 - 14h00

INFORMATION

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours (3 jours pour les Coupes Départementales et les divers challenges organisés pour le Football Animation) à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités.

La fiche anomalie FMI est obligatoire pour la prise en compte du dossier et dans les 48h après la rencontre. La fiche se trouve sur le site du district dans l'onglet documents puis FMI.

RAPPEL DU R.S. DU D.V.O.F. SAISON 2025 - 2026

44.4 -

Non utilisation de la Feuille de match Informatisée (FMI)

Au cours de la saison, l'équipe considérée (par la Commission Départementale compétente) comme responsable de l'impossibilité de recourir à la FMI encourt les sanctions suivantes :

- En cas de 1ère non-utilisation : avertissement
- En cas de 2ème non-utilisation : amende fixée dans *l'Annexe Financière du DVOF*.
- Pour toutes les non-utilisations suivantes, match perdu par pénalité, le club adverse conservant le bénéfice des points et buts acquis sur le terrain.

CHAMPIONNAT

U14 D3 / Unique / Poule B

Journée du 17 JANVIER 2026

Argenteuil Fc 22	Cergy Pontoise Fc 24	Argenteuil Fc 22 responsable
------------------	----------------------	-------------------------------------

Argenteuil Fc 22: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.



U18 D2 / Unique / Poule B

Journée du 18 JANVIER 2026

Marcouville City Cp 21	St Leu 95 Fc 22	Marcouville City Cp 21 responsable
------------------------	-----------------	---

Marcouville City Cp 21: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.

Critérium Plus De 55 Ans / Unique / Poule B

Journée du 18 JANVIER 2026

Entente Ssg 40	Arnouville F. As 40	Entente Ssg 40 responsable
----------------	---------------------	-----------------------------------

Entente Ssg 40: **AVERTISSEMENT**

Motif : Aucune information sur la non-utilisation de la FMI.